



Assemblée générale

Soixante et onzième session

6^e séance plénière

Lundi 19 septembre 2016, à 16 h 30
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

En l'absence du Coprésident, M. Tozaka (Îles Salomon), Coprésident par intérim, assume la présidence.

La séance est ouverte à 16 heures.

Réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants

Points 13 et 117 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lazăr Comănescu, Ministre des affaires étrangères de la Roumanie.

M. Comănescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : Le phénomène des migrations est aussi vieux que la civilisation humaine, mais aujourd'hui, les migrations internes et transfrontalières ont augmenté de façon spectaculaire; et elles continueront de le faire, dans un monde de plus en plus globalisé. Avec, dans le monde, un nombre sans précédent de conflits et de crises, sans parler de la perpétuation de nombreuses tendances négatives dans d'autres régions, les mouvements migratoires mixtes de grande ampleur sont en train de devenir

un phénomène fréquent. De nouveaux phénomènes apparaissent également, telle l'augmentation des problèmes environnementaux associés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Les motifs qu'ont ceux qui décident de partir diffèrent, mais sont le plus souvent entremêlés, nécessitant par conséquent une démarche multiforme, et une vision qui aille bien au-delà des besoins humanitaires et de sécurité immédiats. De plus, compte tenu du caractère intrinsèquement transfrontalier des migrations internationales, aucun pays ne peut seul relever ce défi.

La réunion d'aujourd'hui est donc l'occasion de travailler à une action plus cohérente face aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants en renforçant les cadres existants et en mettant au point des méthodes novatrices. Nous avons décidé de nous arrêter sur les déplacements massifs de réfugiés et de migrants, mais notre stratégie doit s'inscrire dans le débat plus large ayant trait aux corrélations entre migration et développement et les efforts actuels visant à améliorer l'architecture de l'aide internationale. Nous ne devons pas oublier que la réunion au sommet d'aujourd'hui fait suite à plusieurs initiatives internationales dans ce domaine, y compris le premier Sommet mondial de tous les temps sur l'action humanitaire, tenu en mai. Nous devons faire fond sur les engagements déjà pris de façon à pouvoir traiter les causes sous-jacentes de la crise des réfugiés et des migrants et à favoriser les actions collectives qui s'imposent pour y faire face. En constituant un ensemble de principes, d'engagements et d'accords, la Déclaration de New York pour les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-29007(F)



Document adapté

Merci de recycler



réfugiés et les migrants (résolution 71/1) qui vient d'être adoptée donne des fondements solides à un renforcement de la coopération internationale fondé sur la solidarité internationale et le principe de partage des responsabilités. La Roumanie s'engage à prendre une part constructive aux travaux de suivi en vue de l'adoption des pactes mondiaux en 2018.

Alors que nous nous engageons collectivement à améliorer la gouvernance mondiale en matière de migrations, la Roumanie accueille avec grande satisfaction la décision d'intégrer l'Organisation internationale pour les migrations à la famille des Nations Unies, qui s'appuie sur une longue histoire de liens étroits de collaboration. Les migrations ont été reconnues, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme facteurs de croissance inclusive, mais, pour traduire cette affirmation dans des plans de développement nationaux, nous devons en mettre en exergue la base factuelle afin de guider le processus de prise de décision et de permettre un dialogue public en connaissance de cause. Changer le discours sur les migrations en luttant contre les stéréotypes, gérer les attentes et mobiliser le soutien autour d'un ensemble de valeurs partagées est la clef de l'adaptation de nos sociétés de plus en plus pluriethniques et multiculturelles à l'évolution du paysage mondial. L'un des moyens les plus efficaces de combattre la discrimination passe par l'éducation, à la maison comme à l'école.

Chercher comme nous le faisons à maximiser les bienfaits des migrations ne doit pas nous conduire à en minimiser les obstacles et les coûts, particulièrement, comme nous le constatons, dans les flux migratoires dits du désespoir. Les inquiétudes de la population locale doivent également être reconnues et traitées de façon équitable. La Roumanie croit en une démarche synthétique et exhaustive qui prenne en considération tant les conséquences que les causes profondes du phénomène. On ne peut maintenir sur le long terme une action globale face au problème des réfugiés ni des politiques de migration bien gérées si les causes profondes de ces déplacements ne sont pas traitées, par exemple en consacrant un véritable effort à la prévention et au règlement des conflits. Les migrations ne peuvent être gérées isolément des autres questions mondiales. Si les stratégies d'action diffèrent et reposent sur la coopération entre pays d'origine, de transit et de destination, seule la mise en œuvre de toutes les dispositions pertinentes du Programme 2030 est de nature à transformer vraiment la dynamique actuelle.

L'Europe connaît actuellement une problématique migratoire d'une ampleur sans précédent, face à laquelle s'imposent une action résolue et une stratégie à long terme. La réponse ne peut que passer par la coopération et l'action commune de tous les États Membres, tout en gardant à l'esprit, cependant, le respect des principes et valeurs fondamentaux. La Roumanie a pris sa part dans la réponse apportée au niveau européen et elle continuera de le faire. Bien que nous n'ayons pas connu d'afflux massif de personnes déplacées, que ce soit de réfugiés ou de migrants, nous avons appuyé, par solidarité, les efforts déployés au niveau de l'Union européenne, et nous continuerons de mener une action de principe. Nous continuerons d'appuyer les solutions conjuguant différents instruments novateurs sur les plans humanitaire, économique et du développement, étayés par un dialogue politique et des partenariats. Outre sa contribution financière, la Roumanie fournit des ressources humaines et des moyens techniques en vue du renforcement des contrôles aux frontières, ainsi que des opérations de recherche et sauvetage en Méditerranée.

Cet ensemble de mesures fait partie intégrante de l'action que nous menons en collaboration, de notre engagement et de la responsabilité que nous partageons avec les pays et populations les plus nécessiteux. Nous cherchons à concentrer nos efforts sur des mesures comprenant l'éducation, les services de base, la coopération en matière de développement et l'aide humanitaire, ainsi que le dialogue politique. Mais je ne m'étendrai pas davantage sur ces sujets. Je profiterai à la place de l'occasion de mon intervention à la Table ronde 4, sur le thème « Pacte mondial pour le partage des responsabilités pour les réfugiés – respect du droit international ».

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Manuel Elgizouli, Commissaire aux réfugiés du Soudan.

M. Elgizouli (Soudan) (*parle en arabe*) : Au nom de mon gouvernement, je suis heureux d'adresser nos remerciements et l'expression de notre gratitude à l'Assemblée générale pour l'organisation de cette importante réunion qui tombe à point nommé, en ce moment, où le monde en a grand besoin. Je saisis cette occasion pour réitérer notre volonté de coopérer avec les États Membres en vue de la finalisation et de la mise en œuvre des textes issus de cette réunion.

La situation géographique du Soudan et les valeurs civilisationnelles dont il a hérité ont eu une

importante influence sur le transit par son territoire de grands nombres de réfugiés à des époques et dans des circonstances variables, ce qui a nécessairement conduit le Soudan à les accueillir, à les héberger et à les protéger, en dépit des conditions dans lesquelles nous nous trouvons. Cette situation est restée inchangée pendant cinq décennies et les réfugiés continuent aujourd'hui d'affluer en permanence dans notre pays, qui compte actuellement plus de 2 millions de réfugiés originaires d'Érythrée, d'Éthiopie, de Somalie, du Tchad, d'Afrique centrale et, depuis une période plus récente, de Syrie, du Yémen et du Soudan du Sud.

Le Soudan est pleinement attaché au mécanisme et aux instruments de gouvernance internationaux et régionaux pertinents. Les grands mouvements de réfugiés et de migrants en provenance des pays voisins sont aujourd'hui pour mon pays sources de nouveaux défis et de nouvelles situations qui prennent la forme de migrations mixtes et illégales et de fuite des camps vers les villes.

La mobilité humaine a également été liée au phénomène de la traite et du trafic des personnes. Mon pays s'est efforcé d'éliminer ce phénomène en prenant notamment les mesures suivantes.

Premièrement, nous avons créé un conseil suprême de la migration, placé sous l'autorité du Vice-Président de la République.

Deuxièmement, une loi a été adoptée pour lutter contre la traite des êtres humains.

Troisièmement, la loi sur les réfugiés de 1974 a été remplacée par la loi sur les réfugiés de 2014 afin de tenir compte des changements survenus aux plans régional et international. Cette nouvelle loi comporte des articles sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Quatrièmement, la loi sur les visas a été amendée afin d'être compatible avec les changements et les nouveaux défis.

Cinquièmement, Khartoum a accueilli en octobre 2014, en coordination avec l'Union africaine et l'Union européenne, une conférence sur la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite de personnes dans la Corne de l'Afrique dont le document final s'intitule « Processus de Khartoum ». Il y a eu ensuite une conférence tenue à Rome en novembre 2014, mais jusqu'à présent, les recommandations faites lors de ces conférences n'ont pas été mises en œuvre. En conséquence, nous comptons sur les donateurs pour

aider le Soudan à mettre en œuvre les textes issus des conférences afin que nous puissions mettre un terme au phénomène inhumain de la traite des personnes.

Sixièmement, mon pays a signé plusieurs accords avec les pays voisins sur le contrôle de nos frontières, ainsi qu'une stratégie commune signée avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations et la Commission des réfugiés en vue de lutter contre le phénomène de la traite des personnes, notamment dans l'est du Soudan, étant donné que la plupart des victimes sont des réfugiés et des demandeurs d'asile.

La contribution de la communauté internationale en matière de partage des charges et des responsabilités avec les pays d'accueil repose sur un principe d'humanité. À cet égard, nous avons besoin de grands projets économiques, sociaux et environnementaux. Les situations d'urgence dans le monde exigent des pays donateurs qu'ils aident les réfugiés. Nous devons identifier les causes profondes de la migration et de la crise des réfugiés. Nous devons saisir cette opportunité. Nous demandons également à tous les pays de maintenir leurs frontières ouvertes car ce n'est pas en les fermant que nous trouverons une solution à ce problème. Nous avons besoin d'établir une coopération internationale et d'examiner les causes profondes de ce phénomène si nous voulons être en mesure de le prévenir.

Dans l'esprit du document final de réunion de haut niveau sur les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), nous réitérons la nécessité de régler la crise prolongée des réfugiés, y compris la question des réfugiés palestiniens. Nous réaffirmons également leur droit de retour, dans le cadre d'une solution juste de ce problème conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et de l'Initiative de paix arabe.

Il y a, dans des camps situés dans l'est du Tchad, un grand nombre de réfugiés soudanais – 240 000 personnes. Maintenant que la paix et la sécurité sont revenues au Darfour, beaucoup d'entre eux sont rentrés volontairement au pays. Nous avons tenu une réunion tripartite avec le Tchad et le HCR, et nous espérons pouvoir signer un accord tripartite le mois prochain pour le retour des réfugiés soudanais. Toutefois, pour que ces retours soient durables, nous devons faciliter l'intégration des rapatriés dans les communautés locales. Nous demandons au HCR de mettre en œuvre le programme de rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction.

Khartoum est le théâtre de nombreuses activités en réponse à l'initiative prise par le Président pour ouvrir un dialogue national et intercommunautaire sur les questions prioritaires urgentes, comme par exemple la stabilité politique et le développement, ce qui sera positif pour tous les segments de la société, aura un impact sur les réfugiés et permettra de contrôler leur entrée et leur sortie du pays.

Je voudrais enfin parler des déplacements massifs de réfugiés du Soudan du Sud provoqués par le dernier conflit. Au moins d'août, ils étaient plus de 700 000, essentiellement des femmes et des enfants. Nous nous sommes efforcés de les traiter dans le respect des lois et des normes nationales et internationales. Nous nous sommes empressés de les enregistrer et de leur fournir les services nécessaires. Une équipe nationale spéciale a été mise en place pour commencer le processus d'inscription. Nous demandons au HCR d'allouer des fonds d'urgence afin que nous puissions assurer aux réfugiés les services dont ils ont besoin.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Edward Nalbandian, Ministre des affaires étrangères de l'Arménie.

M. Nalbandian (Arménie) (*parle en anglais*) : La tenue de cette réunion à un si haut niveau montre l'importance que revêt le problème des migrants et des réfugiés dans l'ordre du jour mondial, y compris au sein du système des Nations Unies, de même que la ferme détermination de s'y attaquer. L'Arménie est confrontée aux défis que pose l'accueil de réfugiés depuis près de trois décennies. À la fin des années 80 et au début des années 90, les Arméniens ont été massacrés et expulsés de leurs foyers en Azerbaïdjan et ont trouvé refuge en Arménie. Cette année encore, début avril, l'Azerbaïdjan a lancé une nouvelle agression militaire à grande échelle contre le Haut-Karabakh, commettant des violations flagrantes du droit international humanitaire qui ont fait nombre de victimes parmi les civils et provoqué une nouvelle série de déplacements.

Dans ce contexte, nous voudrions souligner à quel point il importe de traiter des causes profondes des déplacements massifs de populations en s'attachant à prévenir les conflits et les situations de crise et à promouvoir le règlement pacifique des différends et la réalisation de solutions politiques à long terme. Nous voudrions également rappeler qu'il importe d'assurer que les réfugiés et les personnes déplacées aient un accès égal, rapide et sans entrave à l'assistance humanitaire

partout dans le monde, sans distinction quant à leur statut politique.

L'Arménie est extrêmement préoccupée par la situation qui prévaut à proximité de notre pays, au Moyen-Orient. L'Arménie a condamné à plusieurs reprises les crimes commis par Daech et d'autres groupes terroristes qui menacent les peuples de la région et au-delà. La guerre en Syrie a eu des conséquences dévastatrices sur la population civile, notamment ses minorités nationales et religieuses qui sont sous le coup d'une menace existentielle en raison des crimes à caractère identitaire perpétrés par les terroristes et les combattants étrangers. La violence au Moyen-Orient n'a pas épargné les Syriens d'origine arménienne, dont beaucoup ont été tués dans des attentats terroristes. Les habitations, les églises, les écoles et les institutions culturelles de communauté ont été détruites.

Il y a 100 ans, les réfugiés arméniens ont trouvé un sanctuaire dans de nombreux pays arabes à la suite du génocide arménien. Aujourd'hui, des milliers d'Arméniens abandonnent leur foyer. De Syrie seulement, plus de 20 000 Arméniens ont trouvé refuge en Arménie, faisant proportionnellement de notre pays le troisième en Europe pour le nombre de réfugiés Syriens.

Ainsi, nous savons bien, de par notre expérience, ce que signifie être réfugiés et pays d'accueil. La question de l'accueil, de l'installation et de l'intégration des réfugiés est prioritaire pour le Gouvernement arménien. Nous avons proposé plusieurs options en matière de protection, y compris des procédures accélérées d'octroi d'asile et une facilitation pour l'obtention du permis de séjour et de la naturalisation. L'État aide les réfugiés à monter des entreprises et leur fournit des logements, des soins médicaux gratuits et des bourses d'études.

L'Arménie est résolue à faire tout son possible pour régler la question des réfugiés syriens, mais aucun État ne peut seul gérer de tels déplacements. Nous croyons que la communauté internationale doit intensifier sa coopération avec les pays d'accueil. À ce propos, nous nous félicitons de l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) et sommes persuadés que la mise en œuvre intégrale de nos engagements collectifs, notamment pour ce qui est du partage équitable des responsabilités et des charges, pourrait véritablement améliorer la situation des réfugiés.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (Syrie) (*parle en arabe*) : La migration dans tous ses aspects est au centre de l'attention de l'ensemble des États Membres, qu'ils soient des États d'origine ou de destination. Il s'agit d'un phénomène mondial qui concerne tous les peuples du monde. C'est pourquoi les États Membres ont été contraints de créer plusieurs organismes mondiaux, comme l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et d'adopter des dizaines de résolutions et de documents. Tout cela reflète l'importance de ce phénomène.

La question des déplacements massifs de réfugiés et de migrants exige que nous procédions à un examen objectif de tous ses aspects et de ses effets sur le monde, et non sur une région donnée seulement, en tenant compte du fait que les réfugiés et les migrants viennent de toutes les parties de la planète. En examinant la question, nous devons aussi insister sur le nécessaire respect des droits fondamentaux des réfugiés où qu'ils se trouvent et sur la non-discrimination raciale à leur égard.

La délégation de la République arabe syrienne émet des réserves sur la teneur du document final de la réunion d'aujourd'hui (résolution 71/1), en particulier ce qui y est dit à propos du Sommet mondial sur l'action humanitaire et concernant le Sommet mondial sur l'action humanitaire lui-même, ainsi que sur tout ce qui en a émané comme résultats, documents et engagements. Nous soulignons aussi que nous récusons les résultats de cette conférence du fait que les autorités turques n'ont pas autorisé la délégation de la République arabe syrienne à y participer, ce que nous considérons comme un précédent inacceptable dans l'organisation de conférences des Nations Unies. Le Secrétariat de l'ONU doit veiller à ce que les pays qui accueillent ces conférences n'empêchent pas d'autres pays d'y assister, surtout que la Syrie avait annoncé dès le tout début qu'elle allait y participer.

La délégation de mon pays émet aussi des réserves sur le paragraphe 19 du document final de cette réunion qui fait référence à des conférences organisées sur les réfugiés syriens, étant entendu que le document final traite d'un problème mondial affectant tous les pays de la planète et non pas uniquement quelques-uns d'entre eux, et que tous les pays connaissent un afflux de réfugiés et de migrants fuyant les catastrophes

naturelles partout dans le monde, et non seulement un afflux de réfugiés et de migrants syriens. D'ailleurs, ces derniers ne représentent que 20 % de ce flux, les autres étant originaires de pays d'Afrique et d'Asie et s'étant procurés de faux passeports syriens en Turquie où des réseaux de traite des êtres humains les aident à passer en Europe.

La cause profonde de la migration dans la région du Moyen-Orient, c'est le terrorisme – le terrorisme de Daech, du Front el-Nosra et d'autres organisations terroristes; c'est aussi la poursuite de l'occupation israélienne de territoires arabes, de l'invasion, de l'agression, de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des pays de la région, des sanctions économiques unilatérales, de l'exode des cerveaux et du pillage des richesses des peuples.

En République arabe syrienne, nous compatissons au sort des Syriens qui ont été contraints par le terrorisme à fuir leurs foyers et espérons que tous les Syriens, où qu'ils se trouvent, puissent rentrer dans leur pays et contribuer aux côtés de leurs frères à la reconstruction de leur pays. Si nous apprécions à leur juste valeur les efforts sincères déployés par certains États Membres pour accueillir les Syriens, nous refusons les tentatives visant à leur nuire en les manipulant à des fins politiques et électorales, en exploitant leurs souffrances, en concluant des accords sur leur dos, en s'empressant de faire part de leur refus de les accueillir ou en essayant de les lier au terrorisme. Et nous tenons à rappeler que la communauté internationale doit faire sa part pour lutter contre le phénomène de la migration de dizaines de milliers de terroristes mercenaires étrangers en provenance de plus 100 États Membres pour rejoindre les organisations terroristes opérant en territoire syrien.

Enfin, on ne pourra régler la question des réfugiés syriens et encourager ces derniers à regagner leurs pays sans agir immédiatement sur ce qui suit.

Premièrement, il faut mettre fin au terrorisme qui afflige le peuple syrien et l'ensemble des composantes vives de la nation en contraignant les Gouvernements des États qui financent, abritent, entraînent et arment les terroristes de Daech, du Front el-Nosra et d'autres organisations terroristes, facilitent leur infiltration dans mon pays et attentent par terre et par air à la souveraineté de mon pays et de son armée à cesser immédiatement de le faire et à s'engager à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme.

Deuxièmement, il faut lever les sanctions unilatérales imposées par certains États au peuple syrien, des sanctions qui réduisent les moyens de subsistance du citoyen syrien et finissent par l'amener à quitter son pays contre son gré en quête d'une vie meilleure ailleurs, et à devenir ainsi victime des réseaux spécialisés dans la traite des êtres humains et de ceux qui profitent des crises humanitaires.

Enfin, il faut appuyer les efforts visant à trouver un règlement politique pacifique à la crise syrienne dans le cadre d'un dialogue national global entre Syriens, loin de toutes pressions et calculs extérieurs.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Khemaies Jhinaoui, Ministre des affaires étrangères de la Tunisie.

M. Jhinaoui (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais à l'entame de mon intervention remercier sincèrement le Président de l'Assemblée générale de son initiative de convoquer cette réunion de haut niveau sur la question des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. C'est une occasion pour nous d'approfondir le débat sur les meilleurs moyens de régler ce problème et de relever les défis qu'il pose aux niveaux régional et international. Nous remercions à cette occasion M. Peter Thomson, Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, et lui souhaitons pleins succès dans ses hautes fonctions, ainsi que M. Likketoft des efforts qu'il a déployés au cours de sa présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

Les défis posés par les migrants et les réfugiés à toutes les sociétés humaines exigent de nous tous que nous leur trouvions des solutions collectives sur la base d'une vision commune afin d'en faire une source d'enrichissement de nos relations et un facteur de développement, de brassage des cultures et des civilisations et de rapprochement entre les peuples.

La Tunisie qui a dès les premières années de son indépendance affirmé son attachement absolu au droit international humanitaire est l'un des pays les plus directement affectés par le phénomène de la migration. En effet, notre pays a connu ces dernières années des afflux massifs de migrants et de réfugiés fuyant le conflit en Libye. Nous en avons accueilli plus d'un million, et cet élan de solidarité se poursuit encore aujourd'hui. En effet, nous continuons d'accueillir des dizaines de milliers de frères libyens et syriens malgré les difficiles conditions du pays et l'évolution de la situation au plan régional. À cet égard, je me dois de souligner que la

Tunisie est solidaire du peuple libyen frère et se tient à ses côtés en ces temps difficiles, et qu'elle est pleinement disposée à aider les frères libyens à parachever la mise en œuvre de l'Accord politique libyen sous l'égide de l'ONU, à se mettre d'accord sur le Gouvernement d'entente nationale et à soutenir leurs efforts visant à relever les défis sécuritaires – en premier l'élimination des groupes terroristes – politiques, économiques, humanitaires et institutionnels en Libye afin de préserver l'unité de la Libye, de lutter contre la migration clandestine et la traite des personnes et d'éliminer les menaces à la sécurité des pays voisins.

Je voudrais également attirer l'attention des membres sur la crise des réfugiés palestiniens, et mettre de nouveau l'accent sur leur droit au retour et la nécessité de parvenir à une juste solution à leur situation, ainsi que sur l'importance du maintien par la communauté internationale de son soutien et de la fourniture d'une protection qui soit conforme aux exigences du droit international humanitaire.

La Tunisie a accueilli l'an dernier un millier environ de migrants et de réfugiés venus à bord de bateaux qui se sont échoués près des côtes tunisiennes, et ce, dans le souci de protéger la vie et la dignité humaines. Cependant, les interventions humanitaires d'urgence en cours dans le cadre de l'immigration clandestine, qui font porter le plus lourd fardeau aux pays en développement, restent limitées en l'absence d'une véritable solidarité internationale et d'un partenariat international efficace axé sur le développement durable. Je voudrais également, dans ce contexte, évoquer la tragédie des centaines de Tunisiens qui ont perdu la vie dans la traversée de la Méditerranée après les événements de la révolution en Tunisie, et la création d'un comité chargé de suivre le dossier des Tunisiens disparus dans le processus d'immigration clandestine vers la côte italienne, qui sera chargé de la coordination avec la partie italienne des travaux de recherche portant sur le sort des Tunisiens toujours portés disparus. Dans ce contexte, notre pays travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie nationale visant à promouvoir des programmes de migration s'adressant aux Tunisiens qui souhaitent migrer, dans l'objectif d'améliorer leur contribution au développement économique et social et de veiller à la protection de leurs droits et de leurs intérêts, ainsi que de prévenir les migrations irrégulières. Nous sommes convaincus que le traitement des questions d'immigration et de réfugiés doit nécessairement s'appuyer sur un examen des causes profondes de ces phénomènes, et être axé en particulier sur la pérennisation de la paix et de la sécurité internationales et le progrès des efforts de développement durable dans les pays en développement, dans le but d'en

améliorer la capacité de donner une vie décente et un meilleur niveau de vie à leurs populations.

Nous espérons, dans ce contexte, que les textes issus du Sommet mondial sur l'action humanitaire tenu à Istanbul les 22 et 23 mai derniers serviront de base à des directives destinées à permettre la mise en place de la politique souhaitée et d'un véritable partenariat international sur les questions de migration et de réfugiés. Aussi nous félicitons-nous de l'adoption du document final de la Réunion de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants (résolution 71/1), qui doit servir de socle à un changement de mode de traitement des questions de migration et d'asile par les États Membres, sur le modèle du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Je ne saurais omettre, en conclusion, de réitérer l'importance d'examiner les causes profondes du phénomène des déplacements massifs de populations. Ce qui exige, de notre point de vue, d'épouser des solutions politiques de nature à mettre fin aux crises et aux conflits, ainsi que de travailler à une protection effective des droits de l'homme et à la réalisation des objectifs de développement durable en vertu du Programme 2030, suivant une démarche globale et à long terme consacrant le lien étroit qui existe entre la paix, la sécurité et le développement dans le but de servir les intérêts des pays d'origine, de transit et de destination.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire général du Conseil de l'Europe.

M. Jagland (Conseil de l'Europe) (*parle en anglais*) : Je parlerai aujourd'hui de l'Europe et de sa périphérie au nom du Conseil de l'Europe, organisation intergouvernementale de 47 membres gardienne de la Convention européenne des droits de l'homme. La Convention européenne des droits de l'homme établit clairement que toute personne foulant le sol européen, quelle que soit son origine, et que ce soit de façon légale ou illégale, bénéficie de certains droits fondamentaux. Mais ces droits ne sont pas suffisants dans la situation actuelle. Une coopération des 47 États membres s'avère éminemment nécessaire faute de quoi, les États membres se renverront les problèmes les uns aux autres. Ce qui, malheureusement, a déjà commencé, et cela ne peut qu'exacerber les problèmes auxquels nous avons affaire.

Les enfants doivent être au sommet de nos préoccupations. J'exhorte cette réunion de haut niveau à s'accorder sur une action probante sur les réfugiés et

les migrants, y compris la protection et la réinstallation efficaces de ceux qui arrivent sur le sol européen et la fin de la détention. Les enfants ne devraient pas être détenus en centres de détention; ils devraient être à l'école. L'accès des enfants à un logement, en particulier de ceux qui font seuls le voyage vers le continent européen – les mineurs non accompagnés – est une source de préoccupation. Ils doivent avoir le droit de rejoindre leur famille. Nous sommes conscients de ce que beaucoup de ceux qui arrivent sur le continent européen ont déjà des parents présents sur place et qu'ils devraient avoir le droit d'être réunis à leur famille. Malheureusement, la législation européenne rend cela de plus en plus difficile. Les enfants devraient avoir le droit d'aller à l'école, quel que soit leur statut – qu'ils soient arrivés légalement ou illégalement – parce que tous les enfants ont le droit d'être scolarisés et d'avoir des conditions de vie décentes.

J'aimerais ajouter quelques brèves observations à cet égard, parce que les enfants sont les plus vulnérables, et terminer comme suit. Je ne pense pas que le monde ait compris la profondeur de la crise à laquelle nous devons faire face. Bien sûr, la crise, dans la périphérie de l'Europe, est inimaginable. Il est également absolument inimaginable que la guerre en Syrie continue de faire rage en ce XXI^e siècle. Le monde est mieux organisé que jamais auparavant, et pourtant, il semble plus chaotique. Il est de plus en plus dangereux, à mesure que ce à quoi nous assistons en Europe conduit à des comportements de plus en plus extrêmes sur le continent européen. Nous nous trouvons maintenant devant une situation très dangereuse, dont nous ne comprenons pas quelles conséquences réelles elle aura si nous sommes incapables d'y mettre fin.

Je n'ai pas de solution à la crise, mais nous pouvons soulager les problèmes de ceux qui sont touchés. Malheureusement, les organismes du système des Nations Unies, tels le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial, souffrent d'un manque de financement. Au milieu de cette crise, le Programme alimentaire mondial s'est ainsi vu obligé de réduire ses livraisons de vivres aux camps de Jordanie. Ce que nous pouvons faire, c'est financer effectivement les organisations de l'Union européenne.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Dominique, Prince de la Rochefoucauld-Montbel, Ministre de la

santé et de la coopération internationale de l'Ordre souverain de Malte.

Mde la Rochefoucauld-Montbel (Ordre souverain de Malte) (*parle en anglais*) : La question n'est pas de savoir pourquoi les personnes migrent. Elles l'ont toujours fait, mais aujourd'hui, les migrations sont une explosion de déplacements de populations, une explosion de problèmes humanitaires. Comment nous, la communauté internationale, pouvons-nous relever efficacement le défi des plus de 244 millions de personnes en déplacement, des plus de 65 millions de déplacés et de réfugiés, et des plus de 6 millions de personnes en situation de détresse?

La vocation de l'Ordre de Malte, une entité souveraine et religieuse en vertu du droit international public, a toujours été de s'occuper des personnes vulnérables de la société. Aujourd'hui en particulier, les personnes vulnérables que nous secourons sont des migrants et des réfugiés auxquels nous apportons une assistance le long de l'itinéraire des Balkans en leur fournissant également des logements et en les aidant à s'assimiler dans plusieurs pays d'Europe, en sauvant des vies en mer Méditerranée et dans la mer Égée, et en mettant en œuvre des programmes de développement dans les pays d'origine de la migration.

Au Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu à Istanbul les 23 et 24 mai, l'Ordre de Malte a affirmé ces engagements qui sont conformes aux conclusions du document final intitulé « Engagements à agir », notamment des engagements à travailler autrement afin de répondre aux besoins humanitaires et de les réduire. Nous avons insisté sur le fait que les organisations confessionnelles et les institutions religieuses avaient également un rôle spécial à jouer en matière d'assistance humanitaire aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux migrants. C'est pourquoi nous nous réjouissons que le rôle des organisations confessionnelles soit évoqué dans le document final (résolution 71/1) de cette réunion de haut niveau et ses appendices.

Nous savons que les causes des migrations sont très variées : la guerre, la persécution raciale ou religieuse, les changements climatiques et la recherche de perspectives sociales et économiques. Ces vecteurs de la migration exigent une coopération au niveau mondial – une approche coordonnée et cohérente aux niveaux national et international.

Les politiciens doivent assumer leurs responsabilités et expliquer à leurs électeurs les avantages que présentent les migrants et les réfugiés en tant que ressource indispensable à la croissance économique. Nous préconisons la mise en place de programmes de développement de longue durée que viendrait compléter une aide d'urgence pour alléger les souffrances immédiates. Nous demandons de prévoir un financement adéquat pour répondre aux aspects humanitaires et de développement de la question. Face à ce défi, il faut mettre en œuvre les recommandations faites lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire sur la façon de combler le fossé entre aide humanitaire et développement.

Comment se fait-il que dans un monde qui produit 78 000 milliards de dollars de PNB, nous ne puissions pas convenir ensemble d'allouer et d'administrer 15 milliards de dollars à l'aide humanitaire, qui est l'objectif fixé par le Sommet mondial sur l'aide humanitaire? Des mesures immédiates pour les réfugiés et les migrants exigent que nous organisions leur intégration afin qu'ils deviennent un « atout ». Nous devons continuer à sauver des vies le long des parcours de la migration, mettre en avant et faciliter le respect des droits de l'homme, appeler l'attention sur les conditions de vie dans les centres d'accueil, qui sont souvent le théâtre d'exploitation sexuelle et de réduction en esclavage, créer des emplois dans les camps de réfugiés pour adultes et scolariser les jeunes qui s'ennuient et n'ont aucune direction.

Si nous, la communauté internationale, ne nous accordons pas sur ces priorités, nous risquons de voir se radicaliser ces populations inoccupées et de produire une génération de millions de personnes non assimilées et sans aucune qualification. Les États et les organisations internationales doivent sans plus tarder prendre des mesures visant à ouvrir des voies d'accès sûres et légales aux pays développés. Nous devons dans le même temps nous efforcer de développer au sein des pays industrialisés des politiques de migration et de réinstallation concertées et des capacités d'accueil qui respectent la dignité des personnes. Il faut mettre en œuvre dans les pays d'origine et de transit des migrants des projets qui induisent les personnes à s'installer. Il faut décourager les attitudes et les politiques populistes alarmistes, d'examiner les moyens dont les médias internationaux peuvent collaborer à cet effort. Il faut intensifier la lutte contre les trafiquants et les passeurs d'êtres humains et, enfin, traiter de la question de la

migration comme d'une question de politique étrangère et non de sécurité frontalière.

Ce que nous voyons aujourd'hui n'est que le début – d'une migration locale à une migration mondiale, d'une migration mondiale à des migrations de masse. Pour que nos efforts soient couronnés de succès, nous devons lancer un défi à l'indifférence mondiale, à la peur et à l'égoïsme. Nous, l'Ordre souverain de Malte, appuyons activement la tâche de l'ONU et de la communauté internationale qui consiste à offrir aux migrants et aux réfugiés la perspective d'un monde meilleur.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à l'Envoyée du Secrétaire général de la Ligue des États arabes chargée des affaires et des secours humanitaires, la Cheika Hessa Al Thani.

La Cheika Al Thani (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de prendre part à cette réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'un des problèmes les plus cruciaux et les plus dangereux du monde d'aujourd'hui, une question des plus préoccupantes et des plus difficiles, notamment pour la région arabe. Je veux parler bien évidemment des déplacements massifs de réfugiés et de migrants.

La Ligue des États arabes a cherché à participer de manière efficace et positive aux forums internationaux sur la question, en présentant une vision arabe unifiée. En prévision de cette importante réunion, nous, les pays arabes, avons tenu une réunion extraordinaire sur la migration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, et avec la participation de M^{me} Karen AbuZayd, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour le Sommet sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Cette réunion, tenue au siège de la Ligue des États arabes au Caire, a produit des documents axés notamment sur la nécessité de trouver des solutions aux crises qui ont provoqué un nombre croissant de réfugiés et de migrants. Nous devons avoir une vision unifiée afin de trouver des solutions à ces problèmes d'une manière qui garantisse la stabilité et la sécurité des pays concernés.

Nous avons également réaffirmé le droit de retour des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de 1948. Nous devons en particulier aider les réfugiés palestiniens en Syrie par le biais de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour

les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de protéger leur dignité et leur bien-être.

Quant aux causes profondes de la migration, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) rappelle que nous devons garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières. Nous devons également mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Toutes ces mesures doivent faire en sorte que les migrations restent sûres et régulières, en particulier à l'intérieur du monde arabe, au travers d'une coopération axée sur la question de la migration, des réfugiés et des déplacements, car tous ces aspects du problème ont des répercussions, surtout sur les communautés d'accueil. Nous devons coopérer et aider les pays touchés par ces déplacements, sur la base du principe de responsabilités partagées et différenciées.

Nous devons aussi préserver la dignité humaine des réfugiés et des migrants, lutter contre la discrimination, la xénophobie et le racisme. La Déclaration reconnaît les efforts des pays arabes et leurs contributions, soit parce qu'ils accueillent un grand nombre de réfugiés – et je rappelle, à cet égard, que 52 % des réfugiés dans le monde sont des réfugiés palestiniens –, soit parce qu'ils fournissent l'aide humanitaire nécessaire dans le cadre des conférences de donateurs, et elle appelle les autres pays à partager ce fardeau et à accroître leur aide aux réfugiés. Lorsque la question des futurs pactes mondiaux pour le partage des responsabilités et des migrations sûres, ordonnées et régulières a été discutée, les pays arabes ont réaffirmé l'importance d'offrir des possibilités sûres et légales de migrer, qui protègent les droits de l'homme et la dignité des migrants, et de simplifier les procédures relatives aux visas.

Nous devons aussi intégrer pleinement la migration dans nos politiques de développement si nous voulons atteindre les objectifs de développement durable. La Déclaration de New York mentionne également la nécessité de remédier à la précarité des migrants et des réfugiés. Nous devons notamment nous pencher sur le voyage qu'ils entreprennent pour tenter de rejoindre leurs pays de destination. Il faut faire en sorte que leurs droits humains soient protégés, quel que soit leur statut juridique, parce que nous savons tous à quel point il importe de protéger la dignité humaine. C'est extrêmement important, et nous devons nous pencher sérieusement sur cette question dans le cadre de nos diverses réunions, et en particulier aujourd'hui dans le contexte de cette réunion de haut niveau. Il faut soutenir les efforts pour secourir les migrants en Méditerranée et

trouver des logements à ces personnes, et il faut accorder une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Nous sommes convenus de mettre l'accent, à la séance de clôture de la présente réunion de haut niveau, sur l'appel à un pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées. Nous nous sommes également mis d'accord de poursuivre les consultations régionales, en vue de la négociation des éléments qui seront convenus au titre de ce pacte sur lequel doit déboucher la présente réunion. Mais il faudra aussi assurer le suivi des accords pertinents et des décisions de l'Assemblée générale à cet égard.

Pour conclure, je voudrais insister sur la nécessité de trouver la bonne manière de gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants, en particulier au vu de la situation actuelle dans le monde, et notamment la région arabe. Cela suppose d'adopter une approche axée sur les droits de l'homme, afin de garantir ces droits et de préserver la dignité des réfugiés et des migrants, tout en prenant en compte la sécurité des pays.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Lamberto Zannier, Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

M. Zannier (l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) (*parle en anglais*) : Les mouvements migratoires, un phénomène vieux comme le monde, sont devenus une question extrêmement litigieuse, qui divise plus qu'elle unit la communauté internationale. Il s'agit d'une évolution fort regrettable qu'il faut combattre. Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre de ce sommet historique pour rejeter toutes les formes de manipulation de la question des migrations et réaffirmer le rôle déterminant qu'elles peuvent jouer dans le développement de nos sociétés.

Nous sommes également ici pour souligner les responsabilités qui incombent à la communauté internationale dans son ensemble en matière de protection des réfugiés et de défense des droits fondamentaux de tous. Les mouvements migratoires sont une caractéristique essentielle du monde interdépendant dans lequel nous vivons. Nous ne pouvons pas les aborder comme s'il s'agissait d'un phénomène temporaire et nous ne pouvons pas non plus nous focaliser exclusivement sur l'urgence actuelle. Nous devons à la fois redoubler d'élan sur le front humanitaire et adopter une approche stratégique s'attaquant aux

causes profondes. Les conflits, la pauvreté et la quête d'une vie meilleure demeurent les principaux moteurs de la migration. Toutefois le poids relatif de chacun de ces facteurs et le profil des personnes qui migrent évoluent en permanence. Une partie croissante de ces réfugiés, dont beaucoup n'ont même pas encore atteint l'âge adulte, vient brouiller la distinction entre réfugiés et migrants, parce que ces personnes proviennent de pays victimes d'une crise économique dévastatrice ou dont les structures d'État sont sur le point de s'effondrer.

Pour répondre à ces réalités en constante évolution, et notamment au fait que les changements climatiques sont désormais un facteur de migration, il va nous falloir être capables de définir des stratégies nouvelles. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a pour mission de rapprocher les pays de notre région très diverse et de veiller à ce que le dialogue remplace l'esprit de confrontation. Nos 57 États participants et 11 partenaires méditerranéens et asiatiques, parmi lesquels figurent de grands pays de destination, de transit ou d'origine, ont clairement intérêt à faire en sorte que les défis posés par les vastes flux non régulés de personnes se transforment en une opportunité de mobiliser la coopération et la solidarité.

Bien qu'il faille reconnaître et combattre les facteurs liés à la migration, on ne peut pas laisser la migration devenir une nouvelle ligne de fracture. Nous devons travailler de concert pour nous assurer que les droits de l'homme sont au cœur de notre action. Nous devons également unir nos forces pour nous attaquer en priorité à ceux qui exploitent les personnes qui migrent. L'OSCE est fière de sa contribution à la lutte contre le crime organisé, et notamment contre la traite des êtres humains. Un exemple de contribution que pourrait apporter une organisation régionale telle que l'OSCE serait, entre autres, que tous ses membres s'engagent à intégrer dans leurs législations les textes internationaux, en particulier les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, également appelée Convention de Palerme, et ses protocoles. Ce serait là un pas important dans la lutte contre les trafiquants d'êtres humains et les passeurs.

Mais une stratégie à long terme doit aussi viser la bonne intégration des migrants et des réfugiés. Nous entendons continuer notre travail sur la question d'une réforme des politiques concernant le travail des réfugiés qui étendrait les possibilités légales d'accéder à l'emploi. Nous sommes aussi déterminés à continuer d'œuvrer

en faveur de la tolérance et de la non-discrimination, notamment en nous appuyant sur notre expérience dans le domaine des minorités nationales.

Je crois que les États doivent prendre l'initiative et mettre à profit la dynamique d'aujourd'hui pour définir de nouveaux principes mondiaux. L'OSCE, qui est le plus grand arrangement régional au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, est prête à coopérer avec d'autres organisations régionales et avec l'ONU pour veiller à l'application au niveau régional de nouvelles directives mondiales. Dans le cadre du suivi de la présente réunion de haut niveau, nous pourrions envisager une feuille de route dans laquelle les organisations régionales agiraient comme des voies d'accès à la mondialisation.

M. Rahming (Bahamas), Coprésident par intérim, assume la présidence.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Yves Leterme, Secrétaire général de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

M. Leterme (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) (*parle en anglais*) : À l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, seule organisation intergouvernementale exclusivement consacrée à la démocratie, nous sommes convaincus que la communauté internationale doit se concentrer sur trois priorités.

Premièrement, nous devons répondre aux besoins immédiats des millions de migrants et de réfugiés qui se déplacent. Ce sont des réfugiés, ce sont des migrants, mais ce sont, surtout, des femmes et des hommes, des enfants et des jeunes dont la vie est menacée et dont l'avenir est incertain du fait de l'insuffisance de la mobilisation internationale. Deuxièmement, nous devons lutter contre les causes profondes des conflits violents et contre la pauvreté qui sont à la base des vagues de migrants et de réfugiés. Les États Membres de l'ONU doivent tenir les engagements pris aujourd'hui. Troisièmement, nous devons promouvoir ensemble un discours efficace pour démystifier les mensonges du populisme et identifier les possibilités que présente la crise actuelle pour nos sociétés.

Quelques années avant la Seconde Guerre mondiale, Antonio Gramsci, homme politique et philosophe italien, a écrit dans ses Carnets de prison :

« La crise consiste justement dans le fait que l'ancien meurt et que le nouveau ne peut pas naître; pendant cet interrègne on observe les phénomènes morbides les plus variés. »

Nous vivons certainement à une époque où ces symptômes morbides se manifestent. Les dangers l'inaction sont réels. Dans ce contexte et suivant l'analyse d'Hannah Arendt, pourquoi les réfugiés devraient-ils être considérés comme des apatrides, des rebus de la terre qui n'ont aucun droit?

Comme l'ont souligné un grand nombre d'orateurs aujourd'hui, la crise actuelle est le fruit des guerres civiles et des conflits violents que la communauté internationale n'est pas encore parvenue à régler. Le flux sans précédent de migrants et de réfugiés a porté leur nombre à 65 millions. Ces personnes fuient les guerres, ne supportent pas des régimes autocratiques ou tentent d'échapper à l'extrême pauvreté. Les liens entre l'extrémisme violent, le fondamentalisme et le fléau du terrorisme international posent de graves menaces à la sécurité. La montée du populisme dans des démocraties établies, à une époque marquée par un recul économique prolongé, est un indicateur de la fermeture des espaces publics, utilisés désormais pour semer la peur, la colère et l'intolérance.

Les personnalités politiques opportunistes et cyniques fondent leur destin électoral sur le nationalisme étroit et les sentiments xénophobes. De fait, les migrants et les réfugiés deviennent responsables de tous les maux. Ils sont présentés comme une menace à un statu quo prétendument confortable. Un grand nombre de gouvernements choisissent la facilité pour sortir de la crise, notamment en adoptant des lois qui, au nom de la sécurité, risquent d'aller à l'encontre d'engagements humanitaires de longue date.

En quelques années, de nombreux pays sont passés d'un discours de conciliation à des politiques basées sur des préoccupations électorales étroites à court terme. Les résultats sont criants – la prolifération de nouveaux murs qui rappellent les fondements ébranlés des relations internationales au XX^e siècle et des accords de *realpolitik* visant à contrer les mouvements et les flux, même si ce doit être au détriment de certaines normes humanitaires. Nous devons inverser ces tendances inquiétantes.

Comme l'histoire l'a montré à maintes reprises, les migrations ne constituent pas une menace pour les États-nations, encore moins pour les démocraties,

mais l'intolérance et la haine le sont certainement. L'objectif commun de la communauté internationale doit être de bâtir un avenir pour les générations futures, et non de faire la guerre aux migrants, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Nous devons avoir la sagesse collective de remettre en question les solutions à court terme qui produisent des résultats négligeables à un coût humain considérable et créent des problèmes sociaux, économiques et politiques et une souffrance humaine à long terme.

Nous devons développer ensemble une nouvelle vision qui remplace l'énergie et le potentiel des migrants et des réfugiés d'aujourd'hui dans le cadre de développement de demain, comme le prévoit le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Saber Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire.

M. Chowdhury (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Des millions de personnes se déplacent actuellement à l'intérieur de leur propre pays et au-delà des frontières. Plus que jamais, un grand nombre d'entre elles ne sont pas simplement à la recherche d'une vie meilleure – elles s'enfuient pour sauver leur vie, craignant les persécutions, la faim, les destructions, la misère et la torture. Nous sommes face à une situation d'urgence qui ne fera qu'empirer sans actions décisives de notre part. Nous ne pouvons plus nous contenter de mesures modestes et réticentes. Il faut trouver une solution à long terme qui serait coordonnée, multidimensionnelle et fondée sur les droits de l'homme.

Les migrants et les réfugiés font partie des personnes les plus vulnérables au monde. Ils n'ont pas de poids politique en raison de leur statut transitoire, qui ne leur permet ni de voter, ni de participer à la vie politique. Les parlementaires, qui sont les représentants du peuple, se retrouvent donc dotés de la responsabilité particulière d'être attentifs non seulement aux préoccupations des communautés hôtes, mais également à celles des migrants eux-mêmes. En outre, les parlementaires doivent veiller au respect du droit international, notamment de l'obligation de recevoir et d'aider les réfugiés et les demandeurs d'asile, qui incombe aux États.

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée aujourd'hui (résolution 71/1) va dans la bonne direction. Je suis heureux de constater qu'il y a une forte convergence, en termes d'approche

générale et de recommandations spécifiques en matière de politique, entre cette Déclaration et le document final issu d'un débat de quatre jours sur l'impératif économique et moral que constituent des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines qui s'était tenu à la même période l'année dernière, à Genève, dans le cadre de l'Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP). Nous avons beaucoup en commun et cela nous permettra d'aller de l'avant.

Tout comme les membres de l'Assemblée, les parlementaires souhaitent observer un changement dans la manière dont les migrants et les réfugiés sont souvent vus – qu'ils ne soient plus considérés comme un fardeau, mais comme une responsabilité à partager; qu'ils ne représentent pas uniquement des coûts, mais une opportunité économique pour les pays hôtes et les communautés locales; qu'ils n'incarnent plus seulement un problème lié au contrôle des frontières, mais également un défi en matière d'installation régulière et d'intégration sociale; qu'ils ne soient plus synonymes de menace pour l'identité nationale, mais d'une occasion d'accepter la diversité en tant que principe des interactions humaines dans un monde globalisé.

Nous, représentants de gouvernements, de parlements et de la société civile, devons collaborer pour changer les discours négatifs sur la migration qui envahissent la culture publique et les médias. Nous devons nous montrer fermes face à toutes les manifestations de xénophobie, de racisme et de discrimination et nous engager en faveur de la réalisation des droits de l'homme des migrants. Nous devons également accorder une attention particulière aux formes de discrimination convergentes dont sont victimes les migrants et les réfugiés, en particulier la discrimination fondée sur leur nationalité, leur appartenance ethnique ou leur sexe, qui transparaissent aussi bien dans la législation que dans les pratiques nationales.

Les femmes et les enfants migrants sont particulièrement exposés à l'exploitation et à la violence. Le mépris de leurs besoins spécifiques ainsi que de ceux des migrants handicapés peut déboucher sur d'autres formes de discrimination qui viennent s'ajouter aux préjudices que subissent fréquemment les migrants et les réfugiés. Par-dessus tout, nous devons avoir une conception commune de ce qui sera nécessaire pour gérer les migrations plus efficacement, y compris en ce qui concerne l'élimination des causes profondes telles que les conflits, la pauvreté, les catastrophes naturelles

et les changements climatiques, pour ne citer que les plus évidentes.

Supprimer les facteurs de migration dans les pays d'origine n'est pas simple. Il n'est pas simple non plus pour les pays hôtes qui enregistrent des taux de chômage élevés, une stagnation des revenus et des restrictions budgétaires de se montrer plus enthousiastes à l'idée d'accueillir des travailleurs migrants et des réfugiés. La bonne nouvelle est que les objectifs de développement durable, qui sont entrés en vigueur cette année, nous fournissent toutes les directives dont nous avons besoin pour combler les lacunes en matière de politique et poser les bases d'une entente entre toutes les parties concernées. Si nous prenons des mesures décisives pour appliquer le cadre général défini par les objectifs de développement durable en vue de lutter contre la pauvreté, rétablir la stabilité politique et protéger l'environnement, davantage de personnes pourront vivre dans leur propre pays en toute sécurité et liberté, et en cultivant l'espoir d'une vie meilleure pour eux et leurs enfants. La mise en œuvre des objectifs de développement durable permettra également aux pays hôtes d'intégrer effectivement les migrants à la société et à l'économie nationale.

L'Union interparlementaire est déterminée à apporter une forte contribution dans ce domaine en aidant les parlements à institutionnaliser les objectifs de développement durable grâce au renforcement des capacités et à des conseils en matière de politique. Avec le temps, ces objectifs occuperont une place centrale dans notre planification stratégique et dans la collaboration extrêmement étroite que nous entretenons avec l'ONU. Dans le cadre de cette action, nous nous appuyerons sur le récent guide pratique à l'usage des parlementaires intitulé « Migration, droits de l'homme et gouvernance », qui a été conçu conjointement avec l'Organisation internationale du Travail et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Comme à chaque fois qu'il s'agit d'instruments tels que celui qui a été adopté aujourd'hui, les résultats dépendront essentiellement de la volonté politique de mettre en œuvre ce qui est convenu. C'est ici que le rôle des parlementaires devient une nouvelle fois essentiel. Il s'agit peut-être de la raison principale pour laquelle la résolution de l'Assemblée générale portant sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (résolution 70/298), adoptée cette année, invite l'UIP et l'ONU à collaborer en vue d'aider les gouvernements à

faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

Nous nous réjouissons de collaborer avec tous les Membres pour faire avancer cette question fondamentale en nous fondant sur notre conception commune des moyens à employer.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Elhadj As Sy, Secrétaire général de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. As Sy (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Ces derniers jours, nous avons beaucoup parlé de réfugiés et de migrants. Il ne s'agit pas d'une identité mais plutôt de situations dans lesquelles tant de personnes se retrouvent en raison de circonstances sur lesquelles elles n'ont aucun contrôle, des situations dans lesquelles on fuit son foyer parce que l'on n'y est plus en sûreté.

Mais aujourd'hui, ce n'est pas seulement ceux qui y vivent qui n'y sont plus en sûreté. Ce sont également tous ceux qui sont là pour apporter une aide et un soutien. En me rendant dans cette salle il y a quelques instants, j'ai été bouleversé d'apprendre que le personnel et les bénévoles qui, ce matin, étaient si contents et si fiers d'être enfin arrivés à Alep, ont été la cible de bombardements. Quatorze d'entre eux ont perdu la vie, ce qui porte à 65 le nombre total de victimes, et ce qui est absolument inacceptable.

Aujourd'hui, nous demandons donc aux dirigeants de tous les pays de saisir l'occasion offerte par le présent sommet pour agir ensemble afin que ceux qui quittent leurs foyers dans un souci bien humain de sécurité, de dignité et d'un avenir pour leurs enfants cessent de mourir et de souffrir. Nous devrions peut-être aussi appeler tout le monde à commencer par le commencement, c'est-à-dire à mettre fin à la guerre, à mettre fin à la violence et à mettre fin à toutes les situations qui jettent les gens sur les routes.

Les États ont la responsabilité de protéger la vie, le bien-être et la dignité des migrants, quel que soit leur statut juridique. Les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier sont prêtes à apporter leur pierre pour les aider. Mais nous devons rehausser la barre de nos objectifs communs. Aujourd'hui, bien trop de personnes meurent au cours

de leur voyage. Elles se noient en mer – comme nous le voyons souvent –, s'écroulent dans le désert – ce que nous ne voyons pas –, meurent asphyxiées dans le coffre de voitures ou dans des camions bondés –, ce dont les médias parlent souvent. Des enfants non accompagnés disparaissent. Faute d'accès à des informations fiables et crédibles, les gens sont victimes de trafiquants. Ils sont la proie de gangs et sont détenus et maltraités dans des camps illégaux. C'est, encore une fois, inacceptable.

Tout cela est une tache qui marque notre humanité commune, tout comme l'indifférence que rencontre si souvent leur souffrance. Nous appelons les États à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les migrants voyagent en sûreté et dans la dignité afin de se prémunir contre les accidents, les attaques, l'exploitation et les mauvais traitements, et contre un éparpillement de leur famille. Nous demandons aux États de veiller à ce qu'ils aient accès à des services de santé, à des conseils juridiques, à des vivres et à un abri au cours de leur déplacement. Il faut également qu'ils aient accès aux informations pour pouvoir prendre des décisions en temps voulu et en connaissance de cause le long des itinéraires migratoires.

Une fois les migrants arrivés à destination, nous appelons les pays d'accueil à faire respecter les droits de tous les migrants, conformément au droit international et national, et à garantir en particulier le plein respect des droits relatifs à la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés. Nous demandons également que leur intégration sociale soit facilitée et qu'ils soient protégés contre la discrimination, la stigmatisation et la xénophobie.

Nous devons travailler ensemble pour changer le discours de plus en plus effrayant que l'on entend au sujet des migrants. Des différences de vues sur les migrants peuvent être légitimes, mais la xénophobie et le racisme ne le sont pas. La discrimination et la violence ne sauraient être tolérées et doivent être dénoncées pour ce qu'elles sont. À ce titre, nous attendons des États qu'ils montrent l'exemple et qu'ils s'engagent.

Enfin, nous promettons notre appui. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, par l'intermédiaire de ses 190 sociétés nationales et de ses 17 millions de bénévoles sur le terrain, est présente tout le long des itinéraires de migration : dans les pays d'origine, de transit et de destination. Nous voyons les souffrances et les humiliations quotidiennes qui sont une réalité pour de trop nombreuses personnes. Nous nous engageons à

continuer de travailler à protéger et secourir les femmes, les enfants, les hommes qui, dans le monde entier, sont contraints de quitter leur pays, quel que soit leur statut juridique car, de fait, aucun être humain n'est illégal.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie.

M^{me} Jean (Organisation internationale de la Francophonie) : Alors que j'écoute depuis ce matin témoignages et déclarations sur les situations qui poussent et forcent des milliers de femmes, d'hommes, de jeunes et d'enfants à fuir, j'assure l'Assemblée que des souvenirs douloureux me reviennent.

Pour moi, ce ne sont pas des statistiques, ce ne sont pas des chiffres, ni des données, mais un chapitre de ma vie, parce que je suis passée par là. Enfant, j'ai connu cette dure épreuve avec mes parents, comme des centaines de milliers de familles haïtiennes : devoir tout quitter dans l'insécurité la plus totale, tout laisser derrière soi, prendre le chemin de l'exil sans plus rien à soi, pour échapper à la répression, pour échapper aux violences quotidiennes, à la pauvreté extrême sous le régime dictatorial, sanglant et corrompu de François Duvalier.

Eh bien chaque jour, je pense à la chance que mes proches et moi avons eue de sortir vivants de ce cauchemar. Et je veux dire la chance que nous avons eue de trouver asile au Canada pour refaire notre vie et en devenir des citoyens à part entière. Qui l'eut cru, qu'un jour la petite réfugiée que j'étais serait appelée à occuper la plus haute fonction de gouverneure générale et commandante en chef du Canada, et aujourd'hui celle de secrétaire générale de la Francophonie?

Il n'empêche que chaque jour, sachant d'où je viens, je pense aux centaines de milliers d'autres de mes compatriotes haïtiennes et haïtiens dont les corps ont été broyés par la répression ou qui ont péri en mer. Je pense à ceux et celles qui affrontent encore le pire, poussés par le désespoir, et qui ne représentent qu'une froide statistique d'anonymes classés dans la colonne réfugiés et migrants. Le temps me manque à cette tribune pour partager avec l'Assemblée ce qui nous poussait à prendre le large, ce qu'il nous a fallu aussi de force, à nous, les survivants, pour renaître de nos blessures, repartir à zéro, nous reconstruire ailleurs.

Nous arrivons dépossédés certes, mais riches, riches de tout ce que nous sommes, et de notre courage

et de notre détermination. Nous, les survivants, nous nous demandons toujours si notre histoire et nos souffrances auront compté. En cet instant même, je pense, en écho à ma propre histoire, à ces millions de personnes, apeurées, à jamais traumatisées, maintenant, en ce moment. Je pense à ces millions d'enfants. Plus de la moitié des réfugiés, des déplacés et des migrants sont des enfants. Et tout cela se passe sous nos yeux.

Je dirais qu'il faut une approche humaniste. Il faut une approche respectueuse de la dignité et des droits fondamentaux de la personne. Il faut aussi une approche multilatérale, globale, concertée et coopérative, cohérente et responsable. Regardons la réalité en face et demandons-nous pourquoi nous avons franchi, en 2015, pour la première fois de l'histoire des Nations Unies, le cap des 65 millions de déplacés forcés. Pourquoi plus d'un million de réfugiés et de migrants ont affronté, en 2015, le désert et puis la mer Méditerranée pour tenter de rejoindre l'Europe, au prix de leur vie. L'année 2016 est déjà la plus meurtrière que l'on ait connue. Pour avoir trop tardé, nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de tout mener de front, d'agir autant sur les causes profondes de ces mouvements migratoires que sur leurs manifestations tragiques.

Agir sur les causes profondes, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), que je représente, s'y emploie, car au nombre des 80 États et gouvernements membres de notre organisation, sur les cinq continents, se trouvent bien sûr des pays de départ, des pays de transit, des pays de destination, et éventuellement d'accueil. C'est dire combien cette situation nous traverse, combien elle nous interpelle quotidiennement sous toutes ses facettes.

C'est dire aussi que nous ne restons pas les bras croisés. Nous agissons. En plus de nos programmes d'éducation et de formation, nos programmes de renforcement des capacités des collectivités, nous engageons des programmes de soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois pour les femmes et les jeunes, dans le cadre d'une stratégie économique que nous voulons vigoureuse dans les pays les plus affectés par ces exodes massifs. Nous mettons tout en place pour déployer, par exemple, dans 12 pays francophones d'Afrique subsaharienne des incubateurs pour renforcer les capacités de très petites, petites et moyennes entreprises et industries, qui sont des moteurs de croissance et d'emplois. Parce qu'il faut créer des raisons d'espérer; il faut créer des possibilités; il faut créer des débouchés; il faut agir sur

ce qui produit un sentiment d'impasse, un sentiment d'avenir bouché et d'impuissance chez tant de jeunes et tant de femmes. Ces programmes d'accompagnement que nous déployons sont des plus essentiels aussi pour les pays les plus vulnérables de l'espace francophone dans leur nécessaire adaptation aux effets dévastateurs des changements climatiques.

L'Organisation internationale de la Francophonie est aussi fermement engagée dans la prévention des conflits, le rétablissement et la consolidation de la paix, l'enracinement de la démocratie et de l'état de droit, le respect des droits et des libertés, le respect de la diversité culturelle et religieuse. Ce qui nous rassemble en cette journée, c'est un même sentiment d'extrême urgence. Nous savons que ces mouvements massifs de réfugiés et de migrants ne sont pas qu'une crise passagère. Nous sommes appelés, désormais, dans ce monde globalisé, à vivre et à agir ensemble et avec responsabilité, avec éthique et, bien sûr, efficacité. Par-delà notre désarroi face aux déplacements forcés, face à ces cohortes de laissés pour compte, il est - oui - de notre responsabilité commune de combattre sans relâche, face à tant de souffrances, l'indifférence, le chacun pour soi, le chacun chez soi, tout cela devenu tellement illusoire et dérisoire dans ce monde sans frontières, et de renouer de toute urgence avec la fraternité, la solidarité, de renouer avec la tradition d'accueil et la volonté de mieux se connaître, de mieux se comprendre.

Il est de notre responsabilité commune, aussi, de combattre, avec la dernière des énergies, les discours haineux qui ont cours en ce moment, les préjugés xénophobes et les mouvements extrêmes, nourris de populisme et de nationalisme exacerbé, qui alimentent et instrumentalisent, à des fins purement électoralistes, la peur de l'autre et le rejet de l'étranger. Il est de notre responsabilité commune, enfin, de penser, à court terme mais aussi à plus long terme, une politique migratoire sous le signe de la concertation, de la coopération internationale, d'un échange gagnant-gagnant. Et disons-nous : et si au lieu d'élever des murs, au lieu de dérouler et d'installer des barbelés, nous investissons dans le développement humain et économique durable? L'OIF en fait aussi son plaidoyer.

Cela dit, alors même que je salue la tenue de ce premier sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, que je me réjouis bien sûr de nous voir ici réunis, et que j'applaudis à l'adoption de la Déclaration de New-York pour les réfugiés et les migrants, que je constate combien nous nous disons déterminés

à nous mobiliser, de toute notre force d'action, j'aimerais avoir l'assurance que nous allons travailler en complémentarité, en tenant compte, de manière inclusive, conséquente et coordonnée des initiatives déjà existantes ou à venir, dans un parfait esprit de partenariat, aux côtés des populations et avec elles. Nous ne pouvons pas continuer d'agir chacun de notre côté et de voir tant de ressources dispersées faute de coordination.

C'est dans cet esprit que nous nous rapprochons de tous les partenaires internationaux. C'est dans cet esprit que nous nous présentons, ici, aux Nations Unies, aujourd'hui, pour lancer aussi l'alerte de l'urgence de revoir nos façons de faire, de mieux harmoniser nos actions, de manière à accomplir davantage et mieux répondre aux besoins de ces populations en danger qui placent en nous leur confiance. Et disons-nous une chose, l'histoire nous jugera.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole M^{me} Irene Khan, Directrice générale de l'Organisation internationale de droit du développement.

M^{me} Khan (Organisation internationale de droit du développement) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole à cette réunion de haut niveau en ma qualité de chef de la seule organisation intergouvernementale mondiale qui s'occupe exclusivement de la promotion de l'état de droit et du développement.

Nul n'est besoin de nous rappeler l'urgence de la crise des réfugiés et des migrants ou l'intensité des souffrances humaines. Nous devons, en revanche, nous rappeler que leur situation est une conséquence directe du non-respect de l'état de droit, des droits de l'homme et des normes humanitaires – de l'incapacité des institutions à protéger et des puissants à mobiliser la volonté politique de trouver des solutions. Des hommes, des femmes et des enfants risquent leur vie pour fuir la persécution, la guerre et la pauvreté et se construire un nouvel avenir. Mais une fois arrivés à l'étranger, ils sont confrontés à des inégalités et à des injustices. Ils se retrouvent incapables de rentrer chez eux en toute sécurité ou de s'intégrer dans de nouvelles sociétés avec dignité et avec tous leurs droits.

Malheureusement, dans de trop nombreux pays, les réfugiés et les migrants sont diabolisés et incriminés à des fins politiques à court terme. Les craintes des citoyens sont manipulées pour créer un

climat de suspicion, de méfiance, de xénophobie et de racisme. Bien trop souvent, on crée délibérément la confusion entre ceux qui fuient la terreur et ceux que l'on soupçonne d'être à l'origine de la terreur. Le simple fait que les réfugiés et les migrants n'ont pas de papiers ne signifie pas qu'ils n'ont pas de droits. L'état de droit, bien compris et appliqué convenablement, garantit l'égalité de toutes les personnes et leur protection sur un pied d'égalité, peu importe qui elles sont ou où elles sont, qu'elles soient déracinées ou dans leur propre pays.

Les questions relatives aux réfugiés et aux migrations n'interviennent pas dans un vide juridique. Le problème est que les conventions, traités, normes et lois y relatifs, s'ils sont parfaitement établis, ne sont malheureusement pas respectés. Il y a un énorme déficit en termes d'engagement, de conformité et de capacités.

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) rappelle à point nommé que le cadre juridique international soigneusement mis en place au cours du siècle passé fournit des bases solides pour la protection des droits des personnes qui se déplacent et pour la recherche de solutions face à leur situation difficile. Cette architecture juridique forme le socle sur lequel chacun des deux pactes mondiaux, sur les réfugiés et pour les migrations, devra être établi.

La Déclaration de New York n'est qu'une première étape, et celles qui suivront seront déterminantes. Alors que la communauté internationale se met en route sur cette voie, l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) souhaite souligner trois points clefs.

Premièrement, il ne peut y avoir de compromis sur la primauté du droit. Brader les normes juridiques ne servira qu'à repousser les problèmes à demain.

Deuxièmement, le développement et l'assistance humanitaire doivent fonctionner en tandem, non pas à la suite l'un de l'autre, si nous voulons aider beaucoup plus en amont les personnes qui se déplacent. Des lignes factices ne répondent à aucune logique dans un monde où les frontières ne sont plus en mesure de contenir les personnes et en cette ère où la mondialisation fait naître de nouvelles possibilités et menaces, qui nécessitent des réponses complètes à l'échelle mondiale.

Troisièmement, investir dans l'état de droit fait partie intégrante du développement durable, comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) l'a clairement établi. Parce qu'il consolide les institutions, l'état de droit garantit la

justice et l'établissement des responsabilités. Parce qu'il autonomise les populations, il contribue à bâtir des sociétés résilientes. Plus les gouvernements et la communauté internationale investiront dans l'état de droit, mieux ils seront équipés pour protéger et aider les réfugiés, les migrants et les déplacés.

L'union entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) prend acte de la nécessité de penser différemment et de nouer de nouveaux partenariats. La primauté du droit donne au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à l'OIM et aux États Membres l'occasion de se montrer audacieux et innovants, tout en restant axés sur les droits et sur les personnes. L'OIDD est prête à collaborer avec toutes les parties concernées pour trouver des solutions qui permettront de protéger et d'autonomiser les réfugiés, les migrants et les déplacés.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Emmanuel Roux, Représentant spécial de l'Organisation internationale de police criminelle.

M. Roux (Organisation internationale de police criminelle) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier l'Ambassadeur Thomson, Président de l'Assemblée générale, d'accueillir cette manifestation qui tombe à point nommé. Je félicite également son prédécesseur de l'énorme travail qu'il a accompli, de même que la Jordanie et l'Irlande, en leur qualité de facilitateurs.

Compte tenu des déplacements massifs de réfugiés à l'heure actuelle, il est plus que jamais temps de faire face aux difficiles réalités. Seule organisation de coopération policière mondiale, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) est déterminée à aider les États Membres de l'ONU en ce sens. En juin 2016, les renseignements recueillis par l'intermédiaire de l'opération Intercops Spartacus III, menée par INTERPOL, ont conduit à l'arrestation de 18 suspects qui s'apprêtaient à faire passer des victimes entre la Colombie et l'Équateur, dans des conditions déplorable. Parmi les personnes secourues se trouvaient des femmes enceintes et des nourrissons, dont plusieurs avaient d'urgence besoin d'une attention médicale. Cette opération a également permis de démanteler un réseau de traite de personnes ayant fait passer en Asie des centaines de femmes et de filles originaires d'Amérique du Sud, à l'aide de faux papiers d'identité. Il ne s'agit pas là d'incidents isolés mais bien de ce que la migration illégale et irrégulière est véritablement :

une industrie gérée par des groupes criminels organisés qui engrangent des revenus considérables et un bénéfice annuel moyen de 5 à 6 milliards de dollars, ce qui peut alimenter le terrorisme et une criminalité transnationale importante.

Le 13 novembre 2015, les attentats perpétrés à Paris ont également montré que les terroristes sont prêts à exploiter les occasions offertes par les crises sociales, comme celle des migrations, pour arriver à leurs fins. L'un des auteurs des attentats-suicide était entré en Europe en se mêlant à un large afflux de réfugiés et se faisant enregistrer dans un camp de réfugiés avant de gagner Paris. Compte tenu de ces exemples, notre réponse face aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants doit être double : il faut améliorer la gestion des migrations pour atténuer les risques tels que le trafic de migrants, la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle et les crimes contre les enfants, ainsi que pour démanteler les réseaux de contrebande criminels qui sous-tendent l'immigration clandestine. Mais il est tout aussi important de s'attaquer aux causes profondes de la déstabilisation, des déplacements forcés et des migrations irrégulières. INTERPOL peut apporter une assistance sur ces deux fronts mais, compte tenu des contraintes de temps, je n'aborderai que le premier volet.

La stratégie d'INTERPOL, entérinée par l'Union européenne et l'Union africaine, porte sur les risques liés aux migrations irrégulières et s'attache à doter les États Membres de l'ONU des outils, compétences et savoir-faire opérationnels nécessaires pour perturber les réseaux criminels responsables. INTERPOL dirige deux groupes de travail sur la question. Le premier est un groupe d'experts sur la traite des êtres humains, et le second est un réseau opérationnel spécialisé dans le trafic de migrants. Nous avons mis au point un guide pour la gestion des frontières en Afrique de l'Ouest, et associé ce renforcement des capacités à des formations officielles et des opérations en conditions réelles.

En outre, l'un des principaux moyens de lutter contre les migrations irrégulières est de renforcer la sécurité aux frontières. La base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage perdus ou volés contient 54 millions de documents, ce qui permet aux agents d'immigration de vérifier immédiatement si les papiers présentés sont des documents invalidés ou falsifiés utilisés pour passer illégalement les frontières.

Les capacités de police d'INTERPOL se sont révélées extrêmement utiles pour les États Membres dans la lutte contre les migrations irrégulières mais,

si nous voulons faire efficacement notre travail, il faut que les États nous apportent un solide appui politique. Tous les États peuvent avoir facilement accès à nos outils pour atténuer les risques liés à la criminalité et à la sécurité qui accompagnent ces déplacements massifs de personnes, ce qui permet en retour de protéger les migrants et les réfugiés.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à M. Patrick Gomes, Secrétaire général du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

M. Gomes (Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) (*parle en anglais*) : Les 79 États membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) se félicitent de la tenue très opportune de cette réunion de haut niveau sur les migrations. L'Accord de Cotonou entre le Groupe ACP et l'Union européenne prévoit un dialogue permanent sur les flux migratoires, afin d'aborder conjointement les questions relatives à la protection des droits de l'homme, à la non-discrimination, au traitement des nationaux de pays tiers et aux stratégies de réduction de la pauvreté, cette dernière question étant au cœur du dialogue entre l'ACP et l'Union européenne sur les migrations.

Face aux bouleversements observés, à l'ampleur des déplacements forcés de population et aux crises humanitaires qui en ont résulté ces 20 dernières années, des mesures doivent être prises pour surmonter les aspects négatifs des migrations tout en renforçant leurs avantages. Cela implique de se pencher attentivement sur de multiples vecteurs des migrations – qu'ils soient politiques, économiques, sociaux ou environnementaux. Les facteurs politiques, par exemple, sont le résultat de la prévalence des conflits, des guerres, des persécutions et des violations des droits de l'homme. Ils favorisent les conséquences désastreuses que subissent les populations vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, les personnes âgées et les handicapés.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 souligne que la paix et la sécurité sont indispensables au développement durable. L'édification de sociétés pacifiques, où règnent la cohésion et la sécurité, est donc la condition requise pour remédier aux causes structurelles des migrations forcées et des déplacements à l'intérieur d'un pays.

Les facteurs économiques comprennent l'instabilité financière, un chômage élevé, en particulier

chez les jeunes, et le manque d'accès aux soins de santé et autres services sociaux. Ces facteurs entraînent une aggravation de la pauvreté et des inégalités, qui, à leur tour, poussent les gens à migrer en utilisant des réseaux légaux ou illégaux. Des sécheresses aux inondations, les catastrophes climatiques créent des réfugiés climatiques. Le Groupe ACP appuie les initiatives mondiales, telles que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, qui visent à atténuer les risques de catastrophe et les déplacements de populations qui en résultent.

La solidarité internationale est de mise si nous voulons lutter contre ces facteurs de migration. À cette fin, il nous faut déployer des efforts conjoints afin de mettre en œuvre efficacement le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Six objectifs et cibles de développement durable concernant les migrations permettent d'adopter une approche systématique s'agissant des questions interdépendantes liées aux migrations, au développement et à la transformation sociale. De plus, la situation des travailleurs migrants est mise en exergue dans l'objectif 8 de développement durable, qui plaide en faveur d'un travail décent pour tous, et devrait contribuer à réduire le chômage des jeunes en promouvant leur entrepreneuriat.

Les États membres du Groupe ACP sont des partenaires des mécanismes migratoires, notamment les processus de Khartoum et de Rabat, qui ont servi de toile de fond au Sommet de La Valette, tenu en novembre 2015 sous l'égide du Partenariat Afrique-Union européenne sur la migration, la mobilité et l'emploi. Il convient d'encourager pleinement la mise en œuvre du plan d'action de La Valette.

La mobilité des universitaires et des chercheurs, et la demande de compétences nécessaires dans les pays développés exigent des stratégies bien définies pour la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination. Il est généralement admis que les migrations ont des effets positifs tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil, ces derniers recevant les compétences dont ils ont besoin dans leurs secteurs de services.

De nombreux États ACP profitent considérablement des envois de fonds. En 2015, par exemple, les envois de fonds vers les pays en développement se sont élevés à 432 milliards de dollars, soit plus du triple du montant de l'aide publique au développement de la même année. Le Groupe ACP renouvelle donc son appel en faveur de la réduction des frais de transaction bancaire et d'arrangements acceptables dans

le domaine des opérations par correspondants bancaires afin de faciliter les envois de fonds aux pays en développement. Le dialogue ACP-UE sur la migration continuera à traiter la migration sous l'angle du développement, sachant qu'il faut s'attaquer à ses causes profondes, à savoir la pauvreté et l'absence de perspectives économiques.

Pour terminer, le Groupe ACP réaffirme son appui à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1 et appelle à plus d'action et moins de rhétorique. Nous gardons bon espoir que l'adoption du document final de la présente réunion et celle des pactes mondiaux permettront de continuer à apporter des réponses positives, créatives et équilibrée à la migration, et ce, au profit de notre humanité commune et pour nous tous.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Maurer (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) se félicite de ce sommet et de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) adoptée ce matin. La Déclaration engage les États à traiter chaque migrant et chaque réfugié avec humanité. Elle rappelle également les normes strictes du droit international qui régissent leur protection et l'aide à leur apporter.

Ce double engagement envers l'humanité et le droit est fondamental. Chaque jour, dans différentes régions du monde, le CICR voit de première main les souffrances qui poussent les gens à fuir leur foyer en quête de sécurité afin de satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. La majorité des personnes, qui sont déplacées de force, restent dans leur propre pays. Ce ne sont pas des réfugiés. Aujourd'hui, il y a 41 millions de déplacés – ces personnes n'ont pas franchi les frontières d'un État. La plupart des réfugiés sont accueillis dans les pays voisins des pays où sévissent les conflits armés d'aujourd'hui.

La décision que prend une famille de partir est toujours tragique. Ces personnes ont tant perdu. Elles sont désespérées. Elles ne voient plus aucun avenir dans l'endroit qui a été le foyer de leur famille depuis des générations. Une fois qu'elles sont contraintes de partir, l'insécurité les accompagne tout au long de leur voyage. Les migrants risquent d'être arrêtés. Les familles sont séparées. Des membres de la famille disparaissent. À la tragédie initiale s'ajoutent d'autres tragédies.

La vérité est que les violences et les violations effrénées du droit international humanitaire sont parmi les principaux facteurs des déplacements forcés. Les parties aux conflits armés, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques, attaquent aveuglément, détiennent arbitrairement, torturent, violent, déplacent de force des millions de personnes et détruisent illégalement des maisons, des hôpitaux et des écoles. Ou, comme cela s'est encore produit, cet après-midi, en Syrie, ils attaquent ceux qui apportent leur aide, comme le montre l'attaque brutale commise contre un convoi du Croissant-Rouge arabe syrien. Les effets cumulés de ces violences signifient que les populations ne peuvent plus accéder aux services de base ni préserver des moyens d'existence durables.

Dans des endroits non touchés par des conflits armés, les violences chroniques provoquent également des déplacements. Les homicides, les violences sexuelles et les actes d'intimidation forcent les gens à se déplacer et empêchent les investissements dans les services de base, ainsi que l'accès en toute sécurité aux écoles et aux dispensaires. Pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements massifs de migrants, nous devons donc œuvrer de concert à un meilleur respect du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme, du droit des réfugiés et des autres cadres juridiques qui protègent les populations contre les effets de la violence. En répondant à leurs besoins, les États doivent également s'assurer que les politiques qu'ils appliquent n'engendrent pas de souffrances supplémentaires. « Ne pas nuire » est un principe fondamental.

Les décideurs doivent écouter les personnes et les communautés touchées, et des solutions doivent être trouvées ensemble. Sinon, les migrants seront poussés dans des situations de dépendance qui pourraient être évitées, alors que ce dont ils ont le plus besoin, une fois que leurs besoins fondamentaux de protection sont satisfaits, est un appui leur permettant de devenir ou de rester autonomes.

Le CICR et ses partenaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont pleinement mobilisés dans l'action humanitaire en faveur des migrants à toutes les étapes de leur voyage. Nous avons des connaissances, des compétences et des ressources précieuses pour étayer les politiques et les pratiques des États en vue d'alléger leurs souffrances. Nous nous réjouissons à la perspective de mettre à contribution cette expérience dans l'élaboration des

pactes que les États adopteront au cours des deux prochaines années.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Michael Spindelegger, Directeur général du Centre international pour le développement des politiques migratoires.

M. Spindelegger (Centre international pour le développement des politiques migratoires) (*parle en anglais*) : Il a déjà été dit à plusieurs reprises aujourd'hui que la communauté internationale est actuellement confrontée à la plus grave crise de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale. Le nombre exceptionnellement élevé de personnes ayant besoin de protection signifie également qu'aucun pays ni petit groupe d'États ne peut s'acquitter de l'obligation de les protéger, de les aider et de les intégrer sans un large appui international. Cela veut également dire que les États qui ne participent pas aux solutions d'entrée de jeu ne peuvent espérer s'y soustraire par la suite.

Les personnes poursuivent leur voyage en quête de lieux sûrs et de conditions humaines si elles ne les trouvent pas dans le premier pays de refuge. De plus, les technologies de communication et les moyens de transport modernes les aideront à atteindre des destinations très éloignées des zones de conflit immédiat. C'est une leçon que les États européens ont dû apprendre durant le long été des migrations, l'an dernier. Mais nous ne devons pas oublier que, malgré la crise des réfugiés, la majorité des flux migratoires concerne toujours d'autres types de déplacement, et il n'est pas exagéré de dire que de nombreux secteurs de l'économie et de la société, tant dans les pays de destination que dans ceux d'origine, ne fonctionneraient plus sans les précieuses contributions des migrants internationaux. Cependant, ils sont trop nombreux à avoir atteint leur destination dans la clandestinité et dans des conditions dangereuses, et ils sont exposés à l'exploitation, travaillent dans des conditions inhumaines ou sont victimes de préjugés, de xénophobie et de discrimination. Tous ces événements se produisent dans un monde de plus en plus étroitement connecté qui dépend des échanges constants de talents, de compétences et de savoir-faire.

Les problèmes actuels sont mondiaux, et les possibilités le sont également. Ces problèmes exigent de mener une action mondiale sur la base du principe de responsabilité conjointe, et les possibilités ne pourront être exploitées que lorsque la vision de migrations sûres, ordonnées et régulières deviendra une option réaliste pour tous.

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) marque une avancée remarquable et cruciale vers la mise en place d'un nouveau cadre mondial pour la protection des réfugiés et une gestion plus efficace et sûre des migrations. Elle reflète l'évolution de la pensée vers l'idée que la protection des réfugiés et des personnes déplacées n'est plus considérée comme la seule préoccupation des pays voisins des zones de conflit ou situés le long des parcours migratoires, mais également comme relevant de la responsabilité de l'ensemble de la communauté mondiale, qui doit se mobiliser et apporter son concours, quel que soit l'endroit où se manifeste une crise. La Déclaration reflète également une pensée nouvelle en soulignant que cette mobilisation mondiale doit prendre en compte les capacités et les ressources variables des États. Aucun pays ne doit rester inactif, mais aucun pays ne doit non plus porter un fardeau trop lourd.

Enfin et surtout, la Déclaration considère des migrations sûres, ordonnées et régulières comme un atout non seulement pour les migrants et leurs familles, mais également pour les pays, les économies et les sociétés qui tirent un profit considérable de ces déplacements. Malgré cela, la Déclaration ne peut constituer qu'un premier pas vers la réalisation de ces objectifs, qui doit être suivi de nombreuses autres avancées si nous voulons protéger les populations dans le besoin et soulager les pays les plus lourdement touchés par la crise mondiale des réfugiés.

Il y a lieu de se féliciter que les 193 États Membres de l'ONU aient travaillé de concert pour prendre des engagements fermes concernant les réfugiés et les migrants et qu'ils aient pris acte de leur responsabilité commune de gérer les mouvements migratoires dans le cadre d'une démarche humaine, sensible, compatissante et centrée sur la population, conformément à la Déclaration. Toutefois, la conséquence la plus positive est probablement le fait que les États Membres de l'ONU continueront de prendre des mesures très concrètes pour la mettre effectivement en œuvre.

L'adoption de pactes mondiaux pour les réfugiés et pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018 sera la preuve vivante de la capacité des États Membres à traduire leurs paroles en actes et à combler les lacunes en matière de mise en œuvre. Les deux prochaines années seront décisives à cet égard, et le Centre international pour le développement des politiques migratoires se tient prêt à apporter son concours à ses États membres et à tous ses amis et

partenaires internationaux dans le cadre de ce processus important.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Iyad Ameen Madani, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique.

M. Madani (Organisation de la coopération islamique) (*parle en anglais*) : Selon le dernier rapport sur les tendances mondiales du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les 57 États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) doivent gérer environ 37,7 millions de réfugiés et de personnes déplacées, soit deux tiers du total mondial. D'autre part, si on prend en compte l'une des crises de réfugiés en situation de conflit les plus anciennes, qui concerne 5,2 millions de réfugiés palestiniens recensés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, plus de 70 % des personnes déplacées de force à l'échelle mondiale sont originaires de pays membres de l'OCI.

Le monde islamique a toujours réservé un accueil généreux aux réfugiés, et ce n'est pas inhabituel, car la générosité fait partie intégrante des traditions et valeurs islamiques, qui sont tout à fait compatibles avec les principes modernes du droit international des réfugiés. Dans ce contexte, je tiens à souligner brièvement huit points.

Premièrement, pour mettre fin à la souffrance de millions de réfugiés, nous devons lutter plus efficacement contre les causes profondes des crises de réfugiés qui s'éternisent et y apporter des solutions durables partout dans le monde. Le système humanitaire ne peut continuer de payer indéfiniment le prix de l'incapacité politique à régler les conflits.

Deuxièmement, nous nous devons de déployer des efforts plus dynamiques pour prévenir et régler les crises avant qu'elles n'échappent à tout contrôle.

Troisièmement, l'accès aux réfugiés et aux personnes déplacées et leur protection peuvent poser d'immenses problèmes en situation de crise, et cela exige de mettre en place des solutions efficaces conformes au droit international humanitaire.

Quatrièmement, le système international humanitaire doit être réformé afin de pouvoir gérer efficacement les problèmes croissants liés aux réfugiés et pour que la responsabilité de l'accueil des réfugiés soit répartie plus équitablement entre les membres

de la communauté internationale. Dans l'intervalle, il faut fournir l'appui nécessaire aux pays les plus lourdement touchés par l'actuelle crise des réfugiés. Sept des 10 principaux pays d'accueil de réfugiés sont membres de l'OCI et assument plus que leur part de la charge mondiale des réfugiés.

Cinquièmement, nous devons trouver des moyens d'autonomiser les réfugiés sur le plan économique et d'alléger le fardeau que portent les communautés d'accueil, tout en veillant à ce que ces communautés ne souffrent pas.

Sixièmement, le règlement durable de la question des réfugiés doit être basé sur des retours volontaires, dans l'idéal dans un climat pacifique. Lorsque cela est possible et réalisable, on peut également envisager qu'ils s'installent ou s'intègrent ailleurs.

Septièmement, nous devons déployer des efforts communs efficaces pour lutter contre les politiques et les attitudes négatives, le racisme et la xénophobie dont sont victimes les réfugiés.

Huitièmement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera compromis si la communauté internationale n'accorde pas aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants la priorité qui leur revient.

Nous, communauté internationale, devons admettre que nous avons négligé des millions et des millions de réfugiés dans le monde entier et que nous devons faire beaucoup, beaucoup mieux. L'OCI s'efforcera de jouer un rôle plus actif et plus efficace pour réduire la souffrance des réfugiés et des personnes déplacées et renforcera son partenariat avec le système des Nations Unies, en particulier le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations, ainsi qu'avec d'autres partenaires, en vue de réaliser nos objectifs communs et de régler cet important problème humanitaire.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Lhou Lmarbouh, Président de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée.

M. Lmarbouh (Assemblée parlementaire de la Méditerranée) : Au nom de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, que j'ai l'honneur de présider, je remercie l'Assemblée de me donner l'occasion de porter la voix des parlement méditerranéens dans cet important

événement consacré à un des problèmes majeurs de notre région méditerranéenne.

La Méditerranée, berceau des civilisations, est devenue aujourd'hui un grand cimetière pour des milliers de personnes – hommes, femmes et enfants – qui fuient la misère, le désespoir, au péril de leur vie, et d'autres aussi qui fuient les guerres et la violence. L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée réitère depuis longtemps, à travers sa plateforme parlementaire, que ce phénomène dramatique exige une nouvelle approche, plus cohérente, avec plus de solidarité et plus de partage des responsabilités vis-à-vis du fardeau de l'accueil mais aussi de l'origine même du phénomène.

Soutenir les réfugiés et les migrants est une responsabilité. La communauté internationale doit agir et apporter son aide aux pays de première ligne tels que, pour notre région, la Jordanie, le Liban, la Turquie, l'Italie, la Grèce mais aussi les pays d'Afrique du Nord. Je cite en particulier le Maroc, dont on salue la nouvelle politique relative à l'immigration et aux réfugiés, et qui est devenu un pays d'accueil qui a régularisé la situation de dizaines de milliers de réfugiés. Le flux des réfugiés ne pourra cesser si les foyers de tension et les zones de guerre, très nombreux en Méditerranée, ne trouvent pas des solutions durables. La communauté internationale est interpellée à cet effet.

Le flux des migrants ne pourra qu'augmenter si on n'arrive pas à un développement économique et social des pays de la rive sud de la Méditerranée et du Sahel, que nous considérons aujourd'hui comme une région de proximité immédiate de la Méditerranée. L'Europe et les instances internationales sont interpellées à cet effet.

Pour terminer, nous voulons attirer l'attention sur un autre type d'immigration qui menace notre région aujourd'hui. Il s'agit de l'immigration climatique. Nous mettons tout notre espoir dans la vingt-deuxième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Marrakech, au Maroc, dans quelques semaines pour entamer un ralentissement des changements climatiques, faute de quoi on aura affaire à une immigration climatique par millions, je dis bien par millions, et non plus par milliers comme aujourd'hui.

Un seul exemple pour illustrer cette nouvelle menace d'immigration climatique : le lac Tchad. Le lac Tchad, qui est le château d'eau de la sous-région d'Afrique subsaharienne et du Sahel, perd chaque année de sa surface à cause, bien entendu, de la sécheresse et du réchauffement climatique. Il concerne une population

de plus de 150 millions d'habitants qui est appelée, selon les experts, à doubler rapidement. Alors, s'il n'y a pas de développement économique, s'il n'y a pas de correction des changements climatiques, inéluctablement, ces populations prendront le chemin de l'Europe à travers la Méditerranée.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Joe Thomas, Directeur exécutif de Partenaires dans le domaine de la population et du développement.

M. Thomas (Partenaires dans le domaine de la population et du développement) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter l'Assemblée générale d'avoir adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) à la présente réunion de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Les Partenaires dans le domaine de la population et du développement, une alliance intergouvernementale de 26 pays en développement représentant plus de la moitié de la population mondiale, appuient pleinement la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Nous tenons à saluer le processus efficace et sans exclusive de négociations intergouvernementales en vue de l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

L'histoire de la civilisation est fondée sur la mobilité de la population. Les personnes se déplacent d'un endroit à un autre pour de nombreuses raisons, y compris de meilleures perspectives économiques, ou pour échapper à la violence, à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire, à la persécution, à la discrimination, au terrorisme ou à des violations de leurs droits de l'homme. Aujourd'hui, les déplacements augmentent à un rythme plus rapide que la population mondiale. Rien qu'en 2015, il y avait plus de 244 millions de migrants.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prend pleinement acte de la contribution positive apportée par les migrants à une croissance inclusive et à un développement durable. Les avantages et les possibilités associés à des migrations régulières, sûres et ordonnées sont considérables et généralement sous-estimés. Les déplacements massifs de réfugiés et de migrants ont des ramifications politiques, économiques, sociales, développementales, humanitaires et en matière de droits de l'homme. Les problèmes complexes posés par les déplacements forcés et les flux migratoires irréguliers de grande ampleur sont visibles dans de nombreuses régions du monde aujourd'hui.

Ces phénomènes mondiaux appellent des approches et des solutions mondiales ainsi qu'une volonté commune et une action collective des pays. Aucun État ne peut à lui seul gérer ces déplacements. Les pays voisins ou les pays de transit, pays en développement pour la plupart, sont particulièrement touchés. Leurs capacités sont fortement sollicitées dans de nombreux cas, ce qui a une incidence sur leur développement et leur cohésion au niveau social et économique. D'autre part, des réfugiés et des migrants désespérés sont contraints de prendre de grands risques, se lançant dans de dangereux voyages, au péril de leur vie.

Les Partenaires dans le domaine de la population et du développement réaffirment avec force que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et que chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique. En dépit des obligations nous incombant en vertu du droit international, qui interdit toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, dans de nombreuses régions du monde, les réactions xénophobes et racistes face aux réfugiés et aux migrants se multiplient et sont de plus en plus courantes. Nous condamnons énergiquement les manifestations et actes de racisme, de discrimination sociale, de xénophobie et d'intolérance associée visant les réfugiés et les migrants.

Nous saluons la volonté de l'Assemblée de tenir compte de la problématique hommes-femmes, de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, et de respecter et protéger pleinement leurs droits fondamentaux. Les Partenaires dans le domaine de la population et du développement réaffirment leur volonté de travailler avec les États Membres pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste dans toute la mesure possible et de faciliter l'accès aux services de soins de santé sexuelle et procréative.

La Déclaration met l'accent sur les formes multiples et convergentes de discrimination à l'égard des femmes et des filles réfugiées et migrantes. Sachant que les femmes jouent un rôle important et de premier plan dans les communautés de réfugiés et de migrants, il est demandé à la communauté internationale de s'employer à garantir leur participation pleine, égale et effective à ces efforts. Les Partenaires exhortent tous les pays à s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité des migrants et des réfugiés au VIH, à prendre en considération leurs besoins particuliers en matière de

soins de santé, y compris les soins de santé sexuelle et procréative, et d'élaborer des solutions et des possibilités locales pour lutter contre ces problèmes. La communauté internationale doit s'engager à lutter contre la xénophobie, le racisme et la discrimination à l'encontre des réfugiés et des migrants dans nos sociétés et prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer leur intégration et leur inclusion, selon qu'il conviendra, et en particulier en ce qui concerne l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la justice et aux cours de langue.

Les Partenaires dans le domaine de la population et du développement sont très attachés à l'esprit de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, car elle devrait favoriser des efforts intergouvernementaux en demandant avec insistance l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. De plus, nous faciliterons cet effort dans le cadre de partenariats Sud-Sud en appuyant davantage le renforcement des capacités, et en encourageant le transfert de produits et de technologie, la concertation, les activités de sensibilisation, le partage des connaissances, la mise en place de partenariats et une diplomatie en matière de politique démographique.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ernesto Samper Pizano, Secrétaire général de l'Union des nations de l'Amérique du Sud.

M. Samper Pizano (Union des nations de l'Amérique du Sud) (*parle en espagnol*) : Le présent sommet est réuni ici, à New York, à un moment où la question des migrants et des réfugiés est devenue un drame humanitaire à l'échelle mondiale. Il ne s'agit pas seulement des migrants syriens qui occupent les médias au niveau international, mais aussi des personnes expulsées du Kenya vers le Soudan, des Palestiniens expulsés par Israël, des latino-américains refoulés à la frontière avec les États-Unis d'Amérique, des Cubains qui traversent l'Amérique du Sud pour se rendre sur le territoire des États-Unis et devenir des citoyens de ce pays, et des millions de Haïtiens abandonnés à leur sort.

Malheureusement, la réponse à ces déplacements anxieux de migrants à travers le monde, qui ne dépassent pas 3 % de la population mondiale, ce sont des mesures de sécurité, de nouveaux camps de concentration, des polices de l'immigration, des visas hors de portée et des murs. Ces murs maudits sont érigés, à l'instar du mur de Berlin, pour marquer des territoires hostiles, comme lors des guerres du Moyen Âge. Le mur du Mexique, le mur d'Israël, le mur du Maroc; des murs aussi solides et aussi durs que les âmes de ceux qui en ont ordonné

la construction. Ce sont des murs qui nous divisent et qui nous tuent aujourd'hui. Ces murs sont l'expression ultime d'une stratégie qui n'est guère humanitaire à l'égard des migrants, qui se manifeste d'abord sous forme de restrictions temporaires aux douanes et finalement sous forme de mesures policières qui les incriminent, les divisent et détruisent leurs familles.

Il est clair que les migrations forcées des personnes déplacées par la violence – comme celles qui viennent de mon pays, la Colombie –, des réfugiés, des demandeurs d'asile, des victimes de la traite et de ceux qui fuient les conséquences désastreuses du réchauffement planétaire et des guerres sont le résultat de phénomènes auxquels l'homme a contribué. Pour faire face à ce phénomène, en plus du pacte dont les travaux d'élaboration ont été lancés aujourd'hui, nous devons adopter une nouvelle approche, une approche qui considère la migration mondiale comme un droit, et non comme une concession; une approche qui considère les migrants comme des citoyens du monde, et non comme des délinquants mondiaux. À l'heure de la mondialisation où les biens, les services et les capitaux circulent librement, la libre circulation des personnes devrait être également une possibilité.

C'est ce que nous essayons de faire au sein de l'Union des nations de l'Amérique du Sud en approfondissant la notion de citoyenneté sud-américaine pour qu'elle soit reconnue comme un droit – le droit à la mobilité des 430 millions de Sud-Américains, dont 63 % souhaitent migrer ou mieux, circuler au sein de leur région. Ces mouvements ne peuvent pas être considérés comme des flux migratoires réguliers, mais comme l'expression légitime d'une collectivité qui vit dans une grande maison et qui souhaite se déplacer à l'intérieur de celle-ci.

Bref, nous nous félicitons des réglementations internationales visant à réduire le nombre des causes profondes des migrations et à réguler les déplacements de personnes dans un esprit d'humanité, aussi longtemps que ces réglementations se fondent sur une approche plus large fondée sur la citoyenneté mondiale, dont le but est de faire participer les êtres humains à une mondialisation qui est actuellement trop axée sur l'argent, les produits matériels, les services et la technologie, mais ne tient guère compte des questions sociales et de la mobilité humaine.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Narinder Kakar, Observateur permanent de l'Université pour la paix.

M. Kakar (Université pour la paix) (*parle en anglais*) : Il est évident que les déplacements des réfugiés et des migrants à travers les frontières internationales ont atteint des niveaux sans précédent. Des personnes innocentes sont contraintes de fuir leurs foyers à cause de conflits et de situations qui mettent leur vie en danger. Dans le même temps, il y a des déplacements massifs de personnes en quête de meilleures perspectives économiques et sociales ailleurs, déplacements qui peuvent s'avérer périlleux. Des histoires tragiques et effroyables font quotidiennement la une des journaux. Il est grand temps que la communauté internationale se mette d'accord sur une réponse efficace face à cette crise.

La communauté internationale doit joindre ses efforts dans un esprit de responsabilité partagée à l'égard des réfugiés et des migrants du monde. Davantage de pays doivent réinstaller davantage de personnes qui ont été forcées de quitter leurs foyers. Tout le monde, partout, doit se mobiliser contre l'animosité à laquelle tant de réfugiés, de migrants et de communautés minoritaires sont confrontés. La communauté internationale doit mobiliser des ressources suffisantes pour remédier à ce grave problème.

C'est un défi que nous pouvons et devons relever ensemble. Premièrement, il nous faut tout mettre en œuvre pour prévenir les conflits et maintenir la paix. Pour atteindre cet objectif, nous devons mettre à profit l'un des moyens les plus forts et les plus efficaces d'ennoblir et de transformer les êtres humains, à savoir l'éducation. L'éducation joue un rôle important dans notre vie s'agissant d'instaurer et de maintenir la paix.

Les conditions dans lesquelles vivent les réfugiés sont très différentes, allant de camps bien établis à des centres collectifs en passant par des abris de fortune, voire pas d'abris du tout. La moitié des réfugiés vivent dans des zones urbaines et beaucoup d'entre eux ont fait des études, de l'école secondaire à la licence et même au-delà. Cependant, la majorité des réfugiés a très peu de possibilités de faire des études supérieures ou n'en a pas du tout. Cet aspect a été mis en exergue par le jeune homme qui a pris la parole ce matin à la séance plénière d'ouverture au nom de la société civile et par le Ministre des affaires étrangères du Qatar (voir respectivement A/71/ PV.3 et A/71/PV.4 A).

la plus grande partie de l'aide fournie par les donateurs est se fait sous forme d'aide humanitaire pour répondre aux besoins de base, reléguant au second plan l'éducation en faveur du développement humain et de la prévention et du règlement des conflits. Comme les

membres le savent, l'Université pour la paix a été créée par la résolution 35/55 pour doter l'humanité d'un établissement international d'enseignement supérieur au service de la paix, ayant pour objectif de favoriser un esprit de compréhension, de tolérance et de coexistence pacifique entre tous les êtres humains. À cette fin, en plus de ses programmes économiques et de formation, l'Université a créé un fonds pour des bourses d'études attribuées à une centaine de réfugiés par an, qui font des études de troisième cycle portant sur des questions relatives à la paix, au règlement des conflits, à la transformation et à la sécurité, sur son campus situé à San José au Costa Rica.

Par exemple, en 2013-2014, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Université de la paix a organisé un programme pilote destiné aux réfugiés, qui a été couronné de succès. Ce programme consistait principalement en une formation universitaire portant sur la paix, les conflits, les questions liées à la sécurité, y compris les droits de l'homme, les questions liées à la problématique hommes-femmes et la consolidation de la paix. L'objectif de ce programme est de donner aux réfugiés les connaissances et les compétences pratiques dont ils ont besoin pour trouver et mettre en œuvre des solutions durables aux défis auxquels ils seront confrontés dans les pays d'accueil, ainsi que dans leur pays d'origine. Il permet de renforcer les capacités des réfugiés et des déplacés grâce à des compétences spécialisées en matière de questions liées à la paix, ce qui contribue à un dialogue constructif et efficace et les aide à faire face aux défis complexes auxquels la société d'aujourd'hui est confrontée à l'ère de la mondialisation.

Enfin, il faut augmenter d'urgence les financements en faveur des besoins humanitaires en général et de l'éducation en particulier, et veiller à ce qu'ils soient plus prévisibles et plus durables. La communauté internationale doit comprendre qu'il est absolument essentiel que des fonds suffisants soient mis à disposition en temps opportun pour les efforts de prévention des conflits, pour répondre aux besoins des réfugiés et des déplacés et pour garantir l'accès des réfugiés à l'éducation, si nous voulons régler cette crise humaine.

L'Université pour la paix reste à la disposition du système des Nations Unies et de la communauté internationale pour appuyer les travaux de

l'Organisation, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de Singapour au titre des explications de position.

M. Teo (Singapour) (*parle en anglais*) : Par souci de temps, le Président de l'Assemblée générale a encouragé ce matin les délégations à faire part, dans les déclarations faites à titre national dans le cadre de cette réunion plénière, de leurs explications de position après l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1). Dans ce contexte, ma délégation prend maintenant la parole pour expliquer sa position après l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et de ses appendices.

Singapour se félicite de l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, résolution qui fera date. Alors que nous poursuivons notre quête pour trouver des solutions à long terme face aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants, nous devons prendre en considération le fait que les États, pris individuellement, ne sont pas tous confrontés aux mêmes circonstances et que leurs capacités de faire face à cette importante question varient. Comme l'a souligné le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il n'y a pas de solution toute faite.

Nous accueillons favorablement le fait que la Déclaration de New York confirme que les engagements approuvés doivent prendre en compte la différence des réalités, des capacités et des niveaux de développement, et respecter les priorités et politiques nationales, ainsi que le formule son paragraphe 21. Il s'ensuit que tout engagement à agir figurant dans la Déclaration et ses appendices pour traiter des déplacements massifs de réfugiés et de migrants devra également être conforme aux droits et obligations des États en vertu du droit international.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste. Je remercie tous les participants de leurs contributions très instructives à cette réunion de haut niveau. Le niveau de participation confirme l'importance que les États Membres accordent à la question de la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants.

La séance est levée à 18 h 35.